SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Rapport de recherche

Qui est maintenu en incarcération après la date de libération d'office?

2017 Nº R-380

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Qui est maintenu en incarcération après la date de libération d'office?

Elizabeth Schultheis

L. Maaike Helmus

et

Sara Johnson
Service correctionnel du Canada

Juin 2017

Remerciements

Pour l’aide à l’extraction de données, nous tenons à remercier Geoff Wilton, Jennie Thompson et Leslie-Anne Keown. Nous les remercions également, ainsi que Renée Gobeil, d’avoir patiemment répondu à nos nombreuses questions. Nous remercions aussi Lynn Stewart et Andrea Moser de leur examen approfondi et de leurs observations judicieuses quant au présent rapport.

Résumé

Mots clés : *réinsertion sociale dans la collectivité, maintien en incarcération, décisions de mise en liberté, risques, délinquants autochtones.*

Les détenus sous responsabilité fédérale qui ne bénéficient pas d'une libération discrétionnaire anticipée doivent être mis en liberté après avoir purgé les deux tiers de leur peine (c'est-à-dire à la date de leur libération d'office (DLO)). Cette loi vise à faciliter la réinsertion sociale progressive. Cependant, le Service correctionnel du Canada (SCC) peut maintenir en incarcération des délinquants au-delà de la DLO, sous réserve de certains critères. Le maintien en incarcération s'applique aux délinquants purgeant une peine à durée déterminée pour une infraction avec violence causant la mort ou un dommage grave, une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant ou une infraction grave en matière de drogue, et qui sont considérés comme susceptibles de commettre de nouveau une telle infraction avant l'expiration de leur peine.

L'objectif de la présente étude était de déterminer quels facteurs permettent de prédire les décisions en matière de maintien en incarcération et d'examiner si ces décisions diffèrent entre les délinquants autochtones et les délinquants non autochtones, après la prise en compte des différences relatives aux risques. On a analysé les délinquants sexuels et les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle séparément, et on a inclus divers prédicteurs, notamment les facteurs de risque statiques et dynamiques, les renseignements sur l'infraction, les données démographiques et le comportement en établissement.

L'étude comprenait 21 323 délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle (dont 6,1 % étaient maintenus en incarcération) et 5 653 délinquants sexuels (dont 14,7 % étaient maintenus en incarcération) ayant atteint leur DLO entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2014.

La grande majorité des variables liées aux facteurs de risque (statiques et dynamiques) et au comportement en établissement (p. ex. participation à des programmes, incidents en établissement, placements en isolement préventif) examinées pouvaient servir à prédire les décisions de maintien en incarcération pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle et les délinquants sexuels. Les meilleurs prédicteurs du maintien en incarcération étaient le faible potentiel de réinsertion sociale, la faible motivation et les niveaux élevés de risque et de besoins.

Habituellement, la plus récente évaluation (effectuée avant la mise en liberté ou la DLO) était un meilleur prédicteur des décisions de maintien en incarcération que l'évaluation initiale. De plus, la plupart des facteurs liés aux risques/besoins et au comportement en établissement étaient de meilleurs prédicteurs des décisions de maintien en incarcération pour les délinquants sexuels que pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, ce qui donne à penser que les décisions de maintien en incarcération pour les délinquants sexuels sont plus étroitement liées aux facteurs de risque.

Après la prise en compte des prédicteurs clés des décisions de maintien en incarcération pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, les délinquants autochtones

étaient, de façon significative, plus susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants non autochtones. En revanche, les délinquants sexuels autochtones étaient beaucoup moins susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants sexuels non autochtones.

Comme il a été démontré que la réinsertion sociale graduelle dans la collectivité avait des effets bénéfiques, le maintien en incarcération des détenus après leur DLO devrait être réservé uniquement aux délinquants présentant les plus hauts risques. La présente étude confirme que les délinquants présentant des risques/besoins élevés et ayant un mauvais comportement en établissement sont les plus susceptibles d'être maintenus en incarcération. Il faudra mener des recherches supplémentaires pour comprendre les différences à cet égard entre les délinquants autochtones et les délinquants non autochtones.

Table des matières

Remerciements ii
Résumé iii
Liste des tableaux v
Liste des annexes v
Introduction 1
Processus décisionnel des commissions des libérations conditionnelles 2
Recherches antérieures sur les délinquants maintenus en incarcération 5
Délinquants autochtones 8
Résumé et objet de la présente étude 9
Questions de recherche 10
Méthode 11
Population 11
Description des variables 12
Mesures 13
Procédure 16
Aperçu des analyses 17
Résultats 19
L'ascendance autochtone permet-elle de prédire le maintien en incarcération après la prise en compte du risque? 29
Résumé 31
Analyse 32
Conclusion 36
Bibliographie 38

Liste des tableaux

Tableau 1 *Relation entre le maintien en incarcération et les antécédents personnels et le comportement en établissement* 20
Tableau 2 *Relation entre le maintien en incarcération et l'évaluation initiale et l'évaluation prélibératoire* 22
Tableau 3 *Relation entre le maintien en incarcération et les domaines de l'IDAFD/IDAFD-R*.. 24
Tableau 4 *Relation entre le maintien en incarcération et les éléments sélectionnés de l'IDAFD/IDAFD-R, de l'EFS, du DGI et de la LCADS* 28

Liste des annexes

Annexe A : ASC et données descriptives concernant la relation entre le maintien en incarcération et les prédicteurs continus liés aux données démographiques et au comportement en établissement 45
Annexe B : ASC et données descriptives concernant la relation entre le maintien en incarcération et les cotes obtenues aux évaluations des catégories du risque, des besoins, du potentiel de réinsertion sociale, de la motivation et de la responsabilisation 49
Annexe C : ASC et données descriptives concernant la relation entre le maintien en incarcération et les cotes obtenues aux évaluations continues des antécédents criminels et du risque 51
Annexe D : ASC et données descriptives concernant la relation entre le maintien en incarcération et les domaines de l'IDAFD/IDAFD-R 52
Annexe E : Relation entre le maintien en incarcération et les éléments individuels de l'IDAFD/IDAFD-R et de l'EFS 59
Annexe F : Modèle de régression logistique final prédisant les décisions de maintien en incarcération pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle 67
Annexe G : Modèle de régression logistique final permettant de prédire les décisions de maintien en incarcération pour les délinquants sexuels 68

Introduction

Dans la mesure où pratiquement tous les délinquants finiront par retourner dans la collectivité (Motiuk, Cousineau et Gileno, 2005), la stratégie de gestion des cas qui consiste à imposer des restrictions de moins en moins importantes avant d'octroyer la mise en liberté est privilégiée. Les détenus sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada (SCC) ont l'occasion de présenter une demande de libération discrétionnaire anticipée (p. ex. semi-liberté, libération conditionnelle totale). Autrement, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC, 1992) exige que les détenus soient mis en liberté après avoir purgé les deux tiers de leur peine, afin de purger le dernier tiers sous surveillance dans la collectivité (c'est ce que l'on appelle la libération d'office). Cependant, dans la LSCMLC, les dispositions relatives au maintien en incarcération (articles 129-132) prévoient que les délinquants demeurent incarcérés après la date de leur libération d'office (DLO) s'ils présentent un risque inacceptable pour la collectivité.

L'objet principal du maintien en incarcération est de protéger la collectivité des délinquants qui sont réputés être trop dangereux pour purger la dernière partie de leur peine dans la collectivité. Si on le compare à d'autres formes de mise en liberté sous condition, le processus de maintien en incarcération en est un qui entraîne le renversement du fardeau de la preuve. Pour obtenir la semi-liberté ou la libération conditionnelle totale, le délinquant doit démontrer qu'il est apte à une mise en liberté anticipée. Dans le cas du maintien en incarcération, on part du principe que le délinquant doit être mis en liberté, et il incombe au SCC de montrer à la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) que le délinquant ne peut pas être mis en liberté. Les décisions de maintien en incarcération font l'objet d'un examen chaque année.

En ce qui concerne les délinquants purgeant une peine pour une infraction visée à l'annexe I du *Code criminel* (infractions avec violence), le critère applicable quant au maintien en incarcération est le suivant : leur infraction doit avoir causé la mort ou un dommage grave à une autre personne, et il existe des motifs raisonnables de croire que, s'ils sont mis en liberté, ils commettront encore, avant l'expiration légale de leur peine (c.-à-d. avant la date d'expiration du mandat (DEM)), une telle infraction. Ce critère s'appliquerait aux infractions sexuelles, mais une modification apportée en 1996 précise que les délinquants purgeant une peine pour une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant peuvent également être maintenus en

incarcération s'il y a des motifs de croire qu'ils commettront de nouveau une telle infraction avant l'expiration de leur peine (c.-à-d. que les exigences relatives au dommage grave sont suspendues). Les délinquants purgeant une peine pour une infraction grave en matière de drogue visée à l'annexe II (comme le trafic, l'importation ou la culture) peuvent être maintenus en incarcération s'ils sont susceptibles de commettre une infraction grave en matière de drogue avant leur DEM. Par conséquent, les critères de maintien en incarcération précisent trois catégories de délinquants dont le cas est admissible à un renvoi : les délinquants violents, les délinquants sexuels qui s'en prennent à des enfants et les délinquants ayant commis une infraction grave liée à la drogue.

Les délinquants purgeant une peine de durée indéterminée (condamnés à perpétuité, délinquants dangereux) n'ont pas de DEM; ils ne sont donc pas admissibles au maintien en incarcération. Il est possible de maintenir en incarcération des délinquants qui ne purgent pas actuellement une peine de durée déterminée pour une infraction avec violence ou en matière de drogue, mais ces cas exceptionnels doivent d'abord être renvoyés au commissaire du SCC.

Processus décisionnel des commissions des libérations conditionnelles

Les commissions des libérations conditionnelles doivent établir un équilibre entre la sécurité du public et les principes de réinsertion sociale, et utiliser les mesures nécessaires les moins restrictives. Les commissaires disposent de peu de documents d'orientation quant à la façon de soupeser les facteurs lorsqu'ils prennent leurs décisions en matière de libération conditionnelle (p. ex. Serin, 2004). Il y a eu un manque semblable de recherche sur la façon dont les commissaires prennent leurs décisions et sur les facteurs les plus influents. Les recherches disponibles présentent une limite importante car elles combinent habituellement tous les prédicteurs des décisions de mise en liberté dans un seul modèle statistique. Cela ne permet pas de savoir directement quels facteurs sont liés aux décisions de mise en liberté; on se demande plutôt si les facteurs sont liés aux décisions de mise en liberté après la prise en compte de tous les autres éléments du modèle. Plus il y a de facteurs inclus dans le modèle, et plus ils sont liés l'un à l'autre, plus cela peut estomper la contribution de chacun des différents facteurs, ce qui mène à une sous-estimation de leur impact individuel.

Sans surprise, les recherches donnent à penser que les décisions de mise en liberté ont été fortement influencées par les recommandations du personnel (p. ex. Morgan et Smith, 2005), facteur qui serait même plus influent que tout autre prédicteur important (Wieand, 1983). La

participation (écrite ou en personne) des victimes au processus décisionnel diminue la probabilité qu'une mise en liberté soit accordée (Smith et coll., 1997). Cependant, cette relation pourrait disparaître après la prise en compte des autres facteurs de risque (Caplan, 2010; Matejkowski et coll., 2011). La participation du délinquant à l'audience augmente la probabilité de mise en liberté (Smith et coll., 1997). Contrairement aux attentes, deux études ont révélé que les décisions de mise en liberté n'étaient pas liées à la gravité de l'infraction (Matejkowski et coll., 2010; Smith et coll., 1997). Dans plusieurs études, il a également été conclu que les décisions de mise en liberté n'étaient pas liées à la race du délinquant (Caplan, 2010; Feder, 1994; Huebner et Bynum, 2006; Matejkowski et coll., 2010; Matejkowski et coll., 2011; Morgan et Smith, 2005; Ostermann, 2011).

En ce qui a trait au type d'infraction, certaines études ont permis de conclure que les délinquants qui purgeaient une peine pour avoir commis des infractions sexuelles étaient moins susceptibles d'être mis en liberté que les délinquants qui purgeaient une peine pour une infraction appartenant à une autre catégorie (Porter, ten Brinke et Wilson, 2009), et d'autres n'ont trouvé aucun lien (Matejkowski et coll., 2010; Ostermann, 2011). De manière générale, les recherches ont démontré que le caractère violent ou non violent de l'infraction (habituellement l'infraction à l'origine de la peine actuelle) n'était pas lié aux décisions de mise en liberté (Caplan, 2010; Manguno-Mire, Thompson, Bertmna-Pate, Burnett et Thompson, 2007; Matejkowski et coll., 2010; Ostermann, 2011). Cependant, une étude a démontré que les délinquants violents étaient plus susceptibles d'être mis en liberté (Matejkowski et coll., 2011), et une autre a révélé le contraire (Feder, 1994).

L'âge du délinquant a été associé de diverses façons aux décisions de mise en liberté. Certaines études ont révélé qu'un âge avancé était étroitement lié à la mise en liberté (Manguno-Mire et coll., 2007), alors que d'autres ont démontré le contraire (Caplan, 2010; Huebner et Bynum, 2006; Ostermann, 2011). D'autres études n'ont permis de relever aucun lien à cet égard (Feder, 1994; Matejkowski et coll., 2010; Matejkowski et coll., 2011; Morgan et Smith, 2005). Il y a également eu des résultats mixtes quant au rôle des soutiens sociaux, qui peuvent servir à prédire la mise en liberté selon une étude (Wieand, 1983), mais pas selon d'autres (Feder, 1994; Matejkowski et coll., 2010; Matejkowski et coll., 2011). Le niveau d'éducation a été lié à la mise en liberté dans certaines études (Feder, 1994; Huebner et Bynum, 2006; Matejkowski et coll., 2010; Matejkowski et coll., 2011), mais pas dans toutes les études

(Morgan et Smith, 2005). Une étude a révélé que les délinquants qui présentaient un risque faible selon l'Inventaire du niveau de service – révisé (INS-R, une échelle d'évaluation du risque dynamique validé; Andrews et Bonta, 1995) étaient plus susceptibles d'être mis en liberté (Ostermann, 2011), mais, dans une autre étude, les cotes obtenues à l'INS-R n'étaient pas liées aux décisions de mise en liberté (Matejkowski et coll., 2010). Seule une étude a examiné les répercussions du comportement en établissement sur les décisions de mise en liberté, et il a été conclu que le mauvais comportement en établissement était lié à la décision de mise en liberté, c'est-à-dire que les délinquants qui avaient des antécédents de mauvais comportement en prison étaient moins susceptibles d'être mis en liberté sous condition (Feder, 1994).

Les données probantes découlant des recherches sont un peu plus cohérentes concernant le rôle que jouent les antécédents criminels dans le processus décisionnel relatif à la mise en liberté. Plusieurs études (Feder, 1994; Huebner et Bynum, 2006; Matejkowski et coll., 2010; Matejkowski et coll., 2011; Ostermann, 2011) ont révélé que le fait d'avoir des antécédents criminels peu importants augmentait les chances d'obtenir une mise en liberté. Étonnement, il a généralement été conclu que la participation à des programmes de traitement n'était pas liée aux décisions de mise en liberté (Matejkowski et coll., 2010; Matejkowski et coll., 2011; Smith et coll., 1997). Une étude a révélé des résultats contraires (Ostermann, 2011).

Un autre domaine intéressant (et peu étudié) est l'incidence des mesures de la psychopathie sur les décisions de mise en liberté. Il y a des hypothèses plausibles des deux côtés. D'une part, comme la psychopathie est un important prédicteur de la récidive, les psychopathes devraient être moins susceptibles de se voir accorder une mise en liberté anticipée. D'autre part, les caractéristiques interpersonnelles liées à la psychopathie (duperie, manipulation et charme superficiel) peuvent faciliter la mise en liberté parce que les psychopathes pourraient convaincre les commissaires du fait qu'ils se sont repentis. Des données probantes montrent que des délinquants ayant obtenu des scores élevés sur les instruments de mesure de la psychopathie avaient été en mesure de convaincre les fournisseurs de traitement qu'ils avaient fait des progrès (Seto et Barbaree, 1999) et étaient aussi plus susceptibles de bénéficier d'une libération conditionnelle anticipée (Porter et coll., 2009). Cependant, Manguno-Mire et ses collègues (2007) ont conclu que de faibles scores au PCL-R (total, facteur 1 et facteur 2) permettaient de prédire la mise en liberté chez les personnes déclarées non coupables pour cause d'aliénation mentale, et Hart, Kropp et Hare (1988) ont conclu que de faibles scores de psychopathie étaient

également liés de manière significative à l'octroi de la libération conditionnelle. Il faut également noter que, à l'exception de l'étude de Manguno-Mire et de ses collègues (2007), les décideurs n'étaient pas au courant des scores de psychopathie.

De façon générale, il y a peu de conclusions cohérentes quant à ce qui permet de prédire les décisions de mise en liberté. Comme l'ont souligné Gobeil et Serin (2009), les conclusions contradictoires donnent à penser qu'il y a une variabilité considérable dans le processus décisionnel relatif à la libération conditionnelle. La variabilité entre les études à l'égard de l'approche méthodologique et statistique adoptée complique également l'interprétation des résultats.

Recherches antérieures sur les délinquants maintenus en incarcération

Étant donné le renversement du fardeau de la preuve en ce qui concerne le maintien en incarcération (c.-à-d. la présomption de mise en liberté), il est possible que le processus décisionnel pour le maintien en incarcération diffère de celui pour la libération discrétionnaire. Par conséquent, il est utile d'examiner les recherches sur le maintien en incarcération séparément. Helmus (2015) a récemment constaté que, entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2014, environ 4 % des délinquants purgeant une peine de durée déterminée sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada (SCC) étaient maintenus en incarcération. Les délinquants sexuels étaient les plus susceptibles d'être maintenus en incarcération (15 %), tandis qu'environ 6 % des délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle et moins de 1 % des délinquants ayant commis une infraction grave liée à la drogue étaient maintenus en incarcération. Les femmes étaient moins susceptibles d'être maintenues en incarcération que les hommes, et les délinquants autochtones l'étaient plus que les délinquants non autochtones. Plus de 90 % des délinquants dont le cas était renvoyé à la Commission des libérations conditionnelles du Canada par un agent de libération conditionnelle en vue d'un maintien en incarcération étaient ensuite maintenus en incarcération.

Des recherches antérieures se sont penchées sur le profil des délinquants sous responsabilité fédérale maintenus en incarcération. Motiuk, Belcourt et Bonta (1995) ont conclu que les délinquants maintenus en incarcération présentaient un risque moins important selon l'Échelle d'ISR (Information statistique sur la récidive) que les délinquants non maintenus en incarcération. Grant (1996) a examiné tous les délinquants sous responsabilité fédérale mis en liberté entre 1989 et 1993 et a conclu que les délinquants maintenus en incarcération étaient plus

âgés que ceux libérés d'office, mais d'un âge semblable à ceux libérés sous condition. Les délinquants maintenus en incarcération étaient plus susceptibles d'avoir été condamnés pour voies de fait et homicide involontaire coupable, mais moins pour une infraction en matière de drogue et vol qualifié. Grant (1996) s'est également penché sur les réincarcérations sous responsabilité fédérale. Les délinquants maintenus en incarcération jusqu'à leur DEM et les délinquants ayant obtenu la libération d'office présentaient des taux similaires de récidive dans les deux ans, ce qui donne à penser que les délinquants maintenus en incarcération ne présentent pas nécessairement un risque plus élevé.

Dans une étude plus complète (mais s'appuyant sur un échantillon beaucoup plus restreint), Nugent (2000) a comparé 78 délinquants maintenus en incarcération à 64 délinquants en liberté d'office, selon diverses variables et mesures codées à partir d'entrevues et d'études de dossiers. Après une période moyenne de suivi de 2,5 ans, Nugent (2000) a constaté que les délinquants maintenus en incarcération affichaient des taux de récidive générale et avec violence considérablement moins élevés que les délinquants mis en liberté à la date de leur libération d'office. Il n'y avait pas de différence significative entre les délinquants maintenus en incarcération et les délinquants non maintenus en incarcération quant aux résultats obtenus aux échelles d'évaluation du risque INS-R ou VRAG (Guide d'évaluation du risque de violence), et les délinquants maintenus en incarcération présentaient un risque considérablement plus faible selon l'Échelle d'ISR-R1, ce qui donne à penser que, au moment d'effectuer la recherche, les décisions de maintien en incarcération n'étaient pas liées au risque global de récidive des délinquants. Cependant, certaines autres constatations donnaient à penser que les délinquants maintenus en incarcération présentaient un risque plus élevé, du moins à l'égard de certains facteurs. Les délinquants maintenus en incarcération avaient des taux plus élevés de paraphilies sexuelles, de refus de traitement, de faible réactivité quant au traitement et d'infractions violentes (Nugent, 2000). Inversement, cependant, ces délinquants présentaient un risque moindre selon une série de variables relatives à la récidive, y compris l'âge (ils étaient plus âgés), les infractions antérieures, les fréquentations criminelles, les antécédents en matière d'emploi, les problèmes interpersonnels et l'impulsivité. De plus, les délinquants maintenus en incarcération étaient plus susceptibles d'être des délinquants sexuels, d'avoir commis une infraction à l'endroit d'un enfant, de nier ou de rationaliser l'infraction et d'avoir commis un crime grave. Un des défis liés à l'interprétation de la présente étude est lié à la proportion élevée de délinquants sexuels qui

étaient maintenus en incarcération. Compte tenu des facteurs de risque particuliers associés aux délinquants sexuels (Mann, Hanson et Thornton, 2010), il est possible que les conclusions inattendues (p. ex. facteurs de risque et résultats aux échelles non liés au maintien en incarcération de la manière attendue) soient expliquées par le fait que les délinquants sexuels présentent un risque moins élevé selon les facteurs liés à la récidive générale. Le fait d'examiner les facteurs ou les échelles propres au risque relatif à la récidive sexuelle aurait peut-être permis de trouver plus de données probantes permettant de conclure que les délinquants maintenus en incarcération présentent un risque plus élevé.

Johnson (2001) a examiné les prédicteurs du maintien en incarcération chez les délinquants sexuels exclusivement, éliminant ainsi tout facteur de confusion lié au type d'infraction. À l'aide d'un échantillon initial de 1 417 délinquants sexuels et de 1 777 délinquants violents incarcérés dans les années 1990, Johnson (2001) a conclu que les délinquants sexuels maintenus en incarcération avaient eu recours à une force supérieure lorsqu'ils avaient commis leurs infractions et étaient plus susceptibles d'avoir fait l'objet de révocations antérieures, d'avoir commis des infractions sexuelles antérieures, d'avoir commis des infractions contre des personnes ne faisant pas partie de leur famille, d'avoir fait des victimes de sexe masculin et des victimes juvéniles, d'avoir commis des infractions non violentes antérieures et d'être célibataires. Les décisions de maintien en incarcération n'étaient pas significativement liées au nombre de victimes ou à la participation au traitement.

Selon certaines recherches préliminaires sur le maintien en incarcération, les délinquants maintenus en incarcération présentaient un risque plus élevé à l'égard de certains facteurs (plus particulièrement les facteurs de risque propres aux délinquants sexuels). Cependant, ils ne présentaient pas un risque plus élevé à l'égard d'une série d'autres facteurs de risque, y compris le résultat aux échelles d'évaluation du risque structurées (p. ex. Échelle d'ISR-R1, VRAG, INS-R; Nugent, 2000). Par conséquent, il n'est pas clair si les décisions de maintien en incarcération ciblent réellement les délinquants qui présentent le risque le plus élevé. Cependant, une des principales limites de ces études tient au manque de groupes témoins appropriés (c.-à-d. la plupart des différences observées pourraient être attribuables aux taux élevés de maintien en incarcération chez les délinquants sexuels). Il est possible que, au sein des populations de délinquants sexuels et de délinquants violents, les délinquants qui présentent le risque le plus élevé soient, en fait, maintenus en incarcération. Johnson (2001) a utilisé un groupe témoin

approprié (autres délinquants sexuels) et a trouvé plus d'éléments pour appuyer le fait que les différences relatives au risque étaient prises en compte dans le processus décisionnel lié au maintien en incarcération. Cependant, son étude manquait de renseignements exhaustifs sur d'autres prédicteurs possibles (p. ex. facteurs de risque dynamiques) et ne s'est pas penchée sur les prédicteurs du maintien en incarcération chez les délinquants non sexuels.

Délinquants autochtones

Les délinquants autochtones sont représentés de manière disproportionnée au sein du système de justice pénale canadien. À l'heure actuelle, les Autochtones représentent 4,3 % de la population adulte canadienne (Statistique Canada, 2013), mais 21 % de la population carcérale sous responsabilité fédérale (Sécurité publique Canada, 2015). Parmi les détenus sous responsabilité fédérale, les Autochtones sont surreprésentés dans les établissements à sécurité maximale (Sécurité publique Canada, 2015). Helmus (2015) a conclu que les délinquants autochtones étaient plus susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants non autochtones. Cependant, ces analyses n'ont pas tenu compte du risque; ainsi, les différences quant aux facteurs de risque ou au comportement en établissement pourraient être responsables des taux élevés de maintien en incarcération chez les délinquants autochtones.

Peut-être en raison de leurs antécédents uniques (p. ex. séquelles des pensionnats indiens, antécédents de discrimination, taux élevés de pauvreté et de toxicomanie), les délinquants autochtones nord-américains tendent à présenter plus de facteurs de risque que les délinquants non autochtones. Les délinquants autochtones sous la responsabilité du SCC sont plus susceptibles d'être incarcérés pour des infractions avec violence (Trevethan, Moore et Rastin, 2002), sont plus jeunes (Babchishin, Blais et Helmus, 2012; Statistique Canada, 2006) et sont plus susceptibles d'être sans emploi (Statistique Canada, 2006) que les délinquants non autochtones. De plus, ils ont des antécédents criminels plus lourds (Babchishin et coll., 2012; Dell et Boe, 2000; Holsinger, Lowenkamp et Latessa, 2003) et ont vécu plus d'expériences négatives durant l'enfance, y compris la pauvreté, l'absence des parents et des problèmes de comportement et d'apprentissage (Johnston, 2000; Trevethan, Auger, Moore, MacDonald et Sinclair, 2002), ce qui soutient la notion selon laquelle les Autochtones sont souvent désavantagés dès l'enfance. Les délinquants sexuels autochtones présentent également un risque plus élevé de vivre de l'instabilité relationnelle, d'être impulsifs, d'avoir une faible capacité à résoudre les problèmes et de faire preuve d'un manque de coopération avec les responsables de

la surveillance que les délinquants sexuels non autochtones (Helmus, Babchishin et Blais, 2012). Il n'est donc pas surprenant que, au Canada, les délinquants autochtones présentent également des taux plus élevés de récidive générale et de récidive violente que les délinquants non autochtones (Gutierrez, Wilson, Rugge et Bonta, 2013; Sioui et Thibault, 2002). Des tendances semblables peuvent être observées en Australie, où un examen détaillé a permis de conclure que les délinquants autochtones de l'Australie (comparativement aux délinquants non autochtones) présentaient des facteurs de risque relatifs à la violence beaucoup plus élevés, y compris les antécédents criminels (plus particulièrement les infractions commises tôt dans la vie), les déficits relativement à l'éducation/emploi, la toxicomanie et la violence familiale (Shepherd, Adams, McEntyre et Walker, 2014). Par conséquent, un examen approfondi du maintien en incarcération chez les délinquants autochtones doit tenir compte de ces facteurs de risque.

Résumé et objet de la présente étude

Le maintien en incarcération après la date de la libération d'office est très restrictif et, comme il a été démontré que la réinsertion sociale graduelle dans la collectivité avait des effets bénéfiques, devrait être réservé uniquement aux délinquants qui présentent les risques les plus élevés. Par conséquent, le maintien en incarcération après la date de la libération d'office ne vise que les délinquants qui présentent un risque élevé de commettre une infraction grave avec violence, d'ordre sexuel ou en matière de drogue avant la fin de leur peine. Seule une petite portion de délinquants sous responsabilité fédérale sont maintenus en incarcération (4 %), malgré un grand bassin de délinquants pouvant être admissibles (Helmus, 2015). Différentes recherches approfondies menées ont permis de cerner des facteurs et des échelles qui peuvent servir à évaluer le risque de récidive (p. ex. Andrews et Bonta, 2010). Cependant, on ne sait pas dans quelle mesure la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) et le SCC s'appuient sur ces connaissances dans le cadre de leurs pratiques en matière de prise de décision.

Compte tenu du caractère restrictif du maintien en incarcération et de ses répercussions sur la sécurité publique, il importe de bien comprendre son processus et de déterminer s'il cible les délinquants les plus appropriés. Avec l'adoption de la LSCMLC (1992) et des modifications qui ont été apportées en 1996 relativement aux critères de maintien en incarcération, des études se sont penchées sur le sujet à la fin des années 1990. Cependant, il n'y a eu aucune recherche sur les décisions de maintien en incarcération après 2001, malgré les avancées considérables réalisées en matière d'évaluation du risque de récidive.

Questions de recherche

1) Quels facteurs permettent de prédire les décisions de maintien en incarcération? Quels facteurs permettent de prédire les décisions de maintien en incarcération pour certains sous-groupes, y compris les délinquants sexuels et les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle?
2) Compte tenu de la conclusion selon laquelle les délinquants autochtones étaient plus susceptibles d'être maintenus en incarcération, le taux supérieur de maintien en incarcération des délinquants autochtones persiste-t-il après la prise en compte des principaux prédicteurs de maintien en incarcération?

Méthode

Population

La présente étude a été réalisée sur une population de délinquants admis dans des établissements du SCC en vertu d'un nouveau mandat de dépôt (ou qui ont été transférés d'un pays étranger) et dont la date de libération d'office se situait entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2014. Les délinquants purgeant des peines de durée indéterminée ont été exclus parce qu'ils n'ont pas de date de libération d'office (DLO); leur cas n'est donc pas admissible au maintien en incarcération. Si des délinquants comptaient de multiples peines de ressort fédéral avec une date d'admissibilité à la libération d'office pendant cette période, la peine la plus récente était utilisée.

Vu la nécessité d'indiquer si le délinquant a fait l'objet d'un renvoi pour maintien en incarcération avant sa DLO, les délinquants qui sont décédés avant leur DLO ont été exclus (*n* = 323). Les délinquants qui ont été expulsés ou extradés pendant qu'ils purgeaient leur peine ont été retirés du lot (*n* = 82), indépendamment du fait que l'extradition ait eu lieu avant ou après la DLO, parce que l'examen préliminaire des données a porté à croire que, en raison des ententes d'échange d'information entre le SCC et Citoyenneté et Immigration Canada, on mettait souvent ces détenus en liberté dès que possible, sachant qu'ils seraient expulsés peu après. Par conséquent, on n'avait probablement pas examiné le cas de ces délinquants en vue d'un éventuel maintien en incarcération. On a éliminé 305 autres délinquants parce qu'ils ont été transférés vers l'étranger ou mis en liberté sur ordonnance du tribunal, avant leur DLO. Étant donné les analyses antérieures selon lesquelles très peu de femmes ou de délinquants ayant commis une infraction grave liée à la drogue étaient maintenus en incarcération, le présent projet n'a tenu compte que des hommes ayant commis une infraction violente ou sexuelle.

L'ensemble de données restant comprenait 5 653 délinquants qui purgent une peine liée à une infraction sexuelle et 21 323 délinquants qui purgent une peine pour une infraction violente non sexuelle (il convient de souligner qu'il s'agit de groupes mutuellement exclusifs; des renseignements supplémentaires sur la classification de l'infraction à l'origine de la peine actuelle sont fournis ci-dessous). En ce qui a trait aux délinquants sexuels, 14,7 % étaient maintenus en incarcération (*n* = 832), et 25,6 % se sont déclarés d'ascendance autochtone (*n* = 1 443). Pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, 6,1 % étaient maintenus en incarcération (*n* = 1 307), et 23,3 % se sont déclarés d'ascendance autochtone (*n* =

4 954).

Description des variables

Délinquants maintenus en incarcération. Le présent rapport visait à examiner les délinquants qui ont fait l'objet d'un renvoi du SCC en vue d'un maintien en incarcération en raison de leur risque et de leur comportement en établissement (et non de leur comportement après la mise en liberté). Le maintien en incarcération a donc été défini comme suit : les cas pour lesquels on avait enregistré une décision de maintien en incarcération du délinquant ET pour lesquels le délinquant n'avait pas déjà bénéficié d'une mise en liberté avant sa DLO au cours de cette peine. Par conséquent, les délinquants qui étaient mis en liberté, réincarcérés et par la suite maintenus en incarcération n'ont pas été pris en compte dans le groupe de délinquants maintenus en incarcération (n = 220) parce que la décision initiale du SCC était de ne pas poursuivre le maintien en incarcération (ou que la CLCC a décidé de ne pas les maintenir en incarcération).

Type d'infraction. Les classifications du type d'infraction étaient fondées sur la peine actuelle du délinquant. Un délinquant était considéré comme un délinquant sexuel si son groupe d'infractions en vertu du *Code criminel* relatif à ses condamnations actuelles comprenait une infraction sexuelle (y compris des infractions d'ordre moral et sexuel) OU si l'évaluation des éléments de l'Évaluation des facteurs statiques (EFS; décrite plus bas) révélait que son infraction à l'origine de la peine actuelle comprenait une infraction sexuelle (infractions sexuelles, peine en cours pour une infraction sexuelle, peine en cours pour une infraction à caractère sexuel). On a estimé qu'un délinquant avait à son dossier une condamnation pour infraction avec violence si son groupe d'infractions en vertu du *Code criminel* comprenait une des infractions non sexuelles avec violence suivantes : homicide, tentative de meurtre, vol qualifié, voies de fait, rapt, enlèvement, infraction liée aux armes/explosifs ou crime d'incendie, OU si l'évaluation des éléments de l'EFS révélait que l'infraction à l'origine de sa peine actuelle impliquait de la violence (crime d'incendie/pyromanie, utilisation d'armes prohibées, décharge d'armes à feu, séquestration/enlèvement, violence, tentative de meurtre, homicide, menace de violence envers la victime, menace de la victime avec une arme, emploi de violence sur la victime ou utilisation d'une arme contre la victime) ou encore s'il a été signalé comme ayant commis une infraction visée à l'annexe I de la LSCMLC (qui est considérée comme une infraction avec violence et qui respecte le critère pour le maintien en incarcération). De plus, les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle ne devaient pas purger leur peine actuelle en raison d'une

infraction sexuelle. Par conséquent, un délinquant ayant commis une infraction sexuelle et une infraction violente non sexuelle était considéré comme un délinquant sexuel[1].

Mesures

Évaluation des facteurs statiques (EFS). L'EFS (SCC, 2014; Motiuk, 1993) est une échelle de 137 éléments conçue pour évaluer le risque criminel en fonction de facteurs de risque statiques (à savoir des facteurs fondés sur les antécédents d'un délinquant). Appliqué à tous les délinquants, cet outil comporte trois sous-échelles, à savoir le Dossier des antécédents criminels (DAC – 38 éléments), le Dossier sur la gravité des infractions (DGI – 71 éléments) et la Liste de contrôle des antécédents de délinquance sexuelle (LCADS – 28 éléments). Chaque élément se voit attribuer la cote « présent » ou « absent ». Après avoir attribué une cote à tous les éléments, l'agent formule un jugement global sur le risque que présente le délinquant, c'est-à-dire s'il est faible, modéré ou élevé. Le Rapport d'évaluation des facteurs statiques versé dans le Système de gestion des délinquants(e)s (SGD) comporte un résumé global de la notation du risque, de même que les scores liés à chacune des sous-échelles. Bien que ces scores ne fassent l'objet d'aucune application pratique, on les a pris en considération dans le cadre de la présente étude, car des recherches antérieures ont établi leurs effets modérés à élevés sur les résultats obtenus dans la collectivité (Helmus et Forrester, 2014b)[2]. La cote globale obtenue à l'EFS est liée à d'autres mesures du risque de récidive (Helmus et Forrester, 2014a) de même qu'aux réincarcérations (Helmus et Forrester, 2014b).

Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD). L'IDAFD est un modèle d'évaluation des besoins dynamiques fondé sur un examen exhaustif de la documentation et d'autres échelles, notamment l'échelle d'évaluation des besoins des clients du Wisconsin (pour obtenir un aperçu de cette phase préliminaire, voir Motiuk et Porporino, 1989; Motiuk, 1993). Une version antérieure de cet outil, l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité, avait d'abord été adoptée (Motiuk, 1993) avant d'évoluer et de donner naissance à l'IDAFD. L'IDAFD est utilisée pour tous les délinquants au moment de l'évaluation initiale (SCC, 2014). L'IDAFD originale était constituée de 197 indicateurs

[1] Des analyses préliminaires sur des prédicteurs du maintien en incarcération ont été effectuées séparément pour le groupe de délinquants ayant commis à la fois une infraction sexuelle et une infraction non sexuelle. Les résultats n'étaient ni uniformément ni significativement différents de ceux des délinquants sexuels qui n'avaient pas commis d'infraction violente non sexuelle.

[2] Il convient de souligner que la présente étude s'est penchée sur les scores totaux du DAC et du DGI, mais non sur les scores de la LCADS puisque cette dernière s'applique uniquement aux sous-ensembles de délinquants.

dichotomiques, divisés en 7 domaines de besoins : emploi, relations matrimoniales et familiales, fréquentations et relations sociales, toxicomanie, fonctionnement dans la collectivité, vie personnelle et affective et attitudes. Après avoir attribué une cote à chaque élément, l'agent de libération conditionnelle ou l'intervenant de première ligne formule un jugement professionnel structuré assorti d'une cote pour chaque domaine, selon une échelle de 3 ou 4 points (facteur considéré comme un atout en vue de la réinsertion sociale, aucun besoin immédiat d'amélioration, besoin modéré d'amélioration ou besoin manifeste d'amélioration; certains domaines n'ont pas la première option). Enfin, en s'appuyant sur les cotes attribuées aux éléments et aux domaines, l'agent formule un jugement global relativement au niveau de besoin dynamique (faible, modéré ou élevé). L'IDAFD présente des niveaux de fiabilité (à de rares exceptions près) et d'exactitude prédictive acceptables, mais l'exactitude prédictive était quelque peu inférieure pour les délinquants autochtones (Brown et Motiuk, 2005).

À la suite des recommandations découlant de l'examen de Brown et Motiuk (2005), l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques révisé (IDAFD-R) a été mis en œuvre en 2009. Il comprend la même structure et les mêmes domaines généraux, mais le nombre total d'indicateurs a été réduit à 100, et l'échelle d'évaluation pour chaque domaine a été modifiée. Pour les besoins de la présente étude, dans le cadre des analyses de la cote dynamique définitive, on a utilisé la cote « faible », « moyenne » et « importante », et ce, peu importe si l'IDAFD ou l'IDAFD-R avait été utilisé. Les analyses des domaines ont été séparées pour l'IDAFD et l'IDAFD-R en raison des différents systèmes d'évaluation. Les analyses des éléments portaient uniquement sur des éléments choisis dont la définition générale utilisée était la même à la fois pour l'IDAFD et l'IDAFD-R, puis ces éléments étaient combinés.

Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS). L'ECNS (Luciani, Motiuk et Nafekh, 1996; Smith, 2006) est utilisée pour orienter les décisions relatives à l'établissement de la cote de sécurité initiale. Elle est constituée de 12 éléments regroupés en deux sous-échelles, à savoir celle de l'adaptation à l'établissement (5 éléments) et celle du risque pour la sécurité (7 éléments). Chaque élément est assujetti à des règles de codage spécifiques et peut comporter jusqu'à 11 catégories de réponses. Pour chacune d'entre elles, des points sont accordés en fonction de l'importance du prédicteur au sein de l'échantillon utilisé à l'étape de l'élaboration.

Cote du potentiel de réinsertion sociale. La cote du potentiel de réinsertion sociale du délinquant est systématiquement établie en fonction des résultats obtenus au moyen de l'Échelle

de classement par niveau de sécurité (outil de classement selon le niveau de sécurité), de l'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (ISR-R1; outil d'évaluation des facteurs de risque statiques) et de la cote globale découlant de l'EFS pour les délinquants non autochtones de sexe masculin (SCC, 2014; Motiuk et Nafekh, 2001). Toutefois, dans le cas des délinquants autochtones et des délinquantes, la cote du potentiel de réinsertion sociale est établie en fonction des résultats obtenus au moyen de l'ECNS et des cotes globales découlant de l'EFS et de l'IDAFD. En général, on juge que les délinquants dont le potentiel de réinsertion sociale est élevé n'ont pas besoin de faire l'objet d'interventions en bonne et due forme, mais que des interventions ou d'autres services communautaires, des placements à l'extérieur et des stratégies de gestion des risques pourraient être utiles dans leur cas. Les délinquants dont le potentiel de réinsertion sociale est modéré ont habituellement besoin de participer à des programmes correctionnels en établissement et à des programmes communautaires de maintien des acquis. Quant aux délinquants au faible potentiel de réinsertion sociale, ils doivent faire l'objet d'interventions en établissement et dans la collectivité, de même que de stratégies de gestion des risques.

Degré de motivation. Le Plan correctionnel de chaque délinquant prévoit une évaluation du degré de motivation (SCC, 2014). Le degré de motivation est considéré comme élevé si le délinquant se motive lui-même et s'attaque activement à ses problèmes; il est considéré comme modéré si le délinquant n'est pas entièrement d'accord avec les résultats de l'évaluation globale, mais participe aux programmes recommandés ou à d'autres interventions; et il est considéré comme faible si le délinquant nie vigoureusement le fait qu'il doit changer.

Degré de responsabilisation Le plan correctionnel de chaque délinquant prévoit une évaluation du degré de responsabilisation (SCC, 2014). Le degré de responsabilisation est considéré comme élevé si le délinquant assume la responsabilité de ses actes, reconnaît avoir des problèmes, accepte de se dévoiler, fait preuve de culpabilité et d'empathie envers les victimes et a un faible niveau de distorsions cognitives. Le degré de responsabilisation est considéré comme faible si aucune de ces caractéristiques n'est présente et est considéré comme modéré si les caractéristiques sont partiellement présentes.

Comportement en établissement. Des données sur la participation à des programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale (à l'exception de programmes d'éducation) et à des incidents en établissement ont également été obtenues. Les données sur le comportement en

établissement étaient limitées à la peine actuelle du délinquant (c.-à-d. les renseignements relatifs aux peines de ressort fédéral antérieures étaient exclus) et à la période précédant la date de la première libération ou la DLO (selon celle qui survient en premier). Afin de tenir compte des différences dans la durée des périodes à risque pour les incidents en établissement (c.-à-d. le temps écoulé entre la date d'admission du délinquant et la date de sa première libération ou sa DLO, selon celle qui survient en premier, serait différente pour chaque délinquant), on a divisé le nombre d'incidents en établissement par ce temps écoulé, puis multiplié le résultat par 100 pour déterminer un « taux ». Cette approche a également été appliquée au nombre de placements en isolement. Les incidents en établissement pour lesquels il a été conclu que le délinquant avait joué un rôle d'instigateur ont été inclus, mais pas ceux où le délinquant était un associé ou une victime.

En ce qui a trait à la participation à des programmes correctionnels, la participation à des programmes de suivi, à des programmes de préparation et à des programmes correctionnels de faible intensité n'a pas été prise en compte. Les inscriptions à des programmes qui ont été annulées pour des motifs administratifs (p. ex. transfèrement, mise en liberté) ou qui étaient toujours en cours n'ont également pas été prises en compte. Comme la durée de la peine pourrait avoir des répercussions sur le nombre de programmes auxquels un délinquant a pu participer, on a seulement tenu compte des programmes correctionnels auxquels les délinquants ont participé entre la date de leur admission et la date de leur première admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Procédure

Toutes les données ont été tirées du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), le système informatisé de gestion des dossiers des délinquants tenu par le SCC. En ce qui a trait à la cote obtenue à l'IDAFD (cote globale et cote liée aux domaines) et aux cotes liées au potentiel de réinsertion sociale et au degré de motivation, l'évaluation initiale a été obtenue, ainsi que la plus récente évaluation (soit une évaluation prélibératoire, ou une évaluation effectuée avant la DLO pour les délinquants maintenus en incarcération). De plus, des éléments choisis de l'EFS et de l'IDAFD ont été examinés, ainsi que des variables liées au comportement en établissement (p. ex. incidents en établissement, participation à des programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale, placements en isolement).

Aperçu des analyses

Toutes les analyses ont été réalisées séparément pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle et les délinquants sexuels. Les analyses visant à déterminer les prédicteurs du maintien en incarcération ont été menées à l'aide de l'aire sous la courbe (ASC) découlant d'analyses de la courbe de la fonction d'efficacité du récepteur. L'ASC est une statistique relative à l'ampleur de l'effet qu'il convient d'utiliser lorsque l'une des variables est dichotomique (p. ex. maintien en incarcération) et que l'autre est dichotomique ou ordinale, ou représente un intervalle (Swets, Dawes et Monahan, 2000). Les valeurs de l'ASC peuvent osciller entre 0 et 1, une valeur de 0,500 indiquant qu'il n'y a aucune différence sur le plan de la variable prédictive entre les délinquants maintenus en incarcération et ceux non maintenus en incarcération. Une ASC inférieure à 0,500 signifie que les délinquants dont le score était élevé relativement au prédicteur étaient moins susceptibles d'être maintenus en incarcération. Une ASC située entre 0,500 et 1 signifie que les délinquants ayant obtenu un score élevé étaient plus susceptibles d'être maintenus en incarcération. On a interprété les tailles de l'effet comme suit : les ASC de 0,560, de 0,640 et de 0,710 étaient considérées comme représentant une taille de l'effet faible, moyenne et importante, respectivement. Ces valeurs correspondent approximativement aux valeurs *d* de Cohen de 0,2, de 0,5 et de 0,8 (voir Rice et Harris, 2005). Inversement, les ASC d'une valeur de 0,440, de 0,360 et de 0,290 représentaient des tailles de l'effet faibles, moyennes et importantes en sens inverse. Les ASC situées entre 0,441 et 0,559 étaient considérées comme étant sans importance. Dans la partie principale du rapport, la signification statistique et les intervalles de confiance de 95 % n'ont pas été abordés; cependant, plus de renseignements statistiques détaillés (y compris les intervalles de confiance de 95 %) ont été présentés dans les annexes afin de faciliter l'intégration à des conclusions de recherches menées à l'extérieur du SCC (p. ex. inclusion dans les méta-analyses à venir).

On a utilisé une régression logistique (Hosmer et Lemeshow, 2000) en vue d'examiner si l'ascendance autochtone permettait de prédire le maintien en incarcération après la prise en compte d'autres principaux facteurs de risque liés au maintien en incarcération. Une régression logistique est une forme de régression dans le cadre de laquelle la variable dichotomique dépendante (maintien en incarcération : oui ou non) est transformée en logarithme du rapport des cotes. La variable B_1 (c.-à-d. pente) est une estimation de l'exactitude prédictive du prédicteur. Elle évalue l'augmentation moyenne des taux de maintien en incarcération (exprimée sous forme

de logarithme du rapport des cotes[3]) associée à chaque augmentation de un point de la cote du prédicteur. Pour faciliter l'interprétation, les logarithmes du rapport des cotes sont transformés en rapport de cotes. Par exemple, si un prédicteur dichotomique a un rapport de cotes de 2, cela signifie que les délinquants qui ont ce facteur de risque sont deux fois plus susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants qui ne l'ont pas. Pour un prédicteur continu, cela signifierait que les risques d'être maintenu en incarcération se multiplient par deux pour chaque augmentation de un point de la cote du prédicteur. Si plusieurs prédicteurs sont consignés dans le modèle de régression logistique, la pente pour un prédicteur est interprétée en fonction du rapport de cotes après la prise en compte de tous les autres prédicteurs du modèle. Cela permet d'évaluer l'exactitude différentielle des prédicteurs (c.-à-d. leur valeur prédictive unique). Cette méthode a été utilisée pour déterminer si l'ascendance autochtone était associée au maintien en incarcération après la prise en compte des autres prédicteurs du maintien en incarcération. Dans ces analyses, la signification statistique et les intervalles de confiance sont mentionnés parce qu'ils sont liés à la modélisation des répercussions de plus de deux variables prédictives (Mohr, 1990).

Dans le cadre des analyses, on s'est penché sur les facteurs qui étaient liés au maintien en incarcération après la date de libération d'office. Les analyses ont été effectuées séparément pour les délinquants sexuels et les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle puisque les critères de maintien en incarcération portent principalement sur le risque relatif à différents résultats (p. ex. une infraction violente par rapport à une infraction sexuelle commise à l'égard d'un enfant) qui sont connus pour être liés à différents facteurs de risque (Hanson et Morton-Bourgon, 2004). Par conséquent, il est attendu que les prédicteurs du maintien en incarcération diffèrent pour ces types de délinquants.

[3] À l'aide d'une variable prédictive, on calcule deux coefficients de régression (B_0 et B_1). Le coefficient B_0 (c.-à-d. point d'interception) correspond au taux de maintien en incarcération prévu (selon les logarithmes du rapport des cotes) pour les délinquants qui obtiennent une cote de 0 pour le prédicteur (si plusieurs prédicteurs sont consignés, il s'agit du taux de base pour les délinquants qui obtiennent 0 à tous les prédicteurs).

Résultats

La présente section fournit des tableaux récapitulatifs mettant en évidence les facteurs qui étaient liés au maintien en incarcération chez les délinquants sexuels et les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle. Les tableaux soulignent également l'ampleur de la relation (sans importance, faible, moyenne ou importante) et précisent si le facteur était un prédicteur du maintien en incarcération plus important pour les délinquants sexuels ou pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle. Pour chaque prédicteur, des données descriptives supplémentaires (c.-à-d. pourcentages ou moyennes et écarts-types, tailles de l'effet) sont présentées dans les annexes.

Dans la population totale, 15 % des délinquants sexuels et 6 % des délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle étaient maintenus en incarcération après leur date de libération d'office. Le tableau 1 résume les résultats pour les facteurs liés au comportement en établissement, y compris l'achèvement de programmes (seulement les programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale jusqu'à la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale des délinquants), la participation à des incidents en établissement et les placements en isolement (les incidents et les placements en isolement sont présentés sous forme de taux par période à risque – voir la section Méthode pour obtenir plus de renseignements). Le tableau 1 précise également si la taille de l'effet était plus importante chez les délinquants sexuels que chez les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle. Des renseignements plus détaillés sur ces analyses sont présentés à l'annexe F (pour les variables dichotomiques) et à l'annexe A (pour les variables continues, comme l'âge et la durée de la peine). Par exemple, l'annexe F révèle que 35 % des délinquants sexuels qui ont déjà purgé une peine de ressort fédéral étaient maintenus en incarcération comparativement à 10 % de ceux qui n'avaient jamais purgé de peine de ressort fédéral. Pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, 10 % de ceux ayant déjà purgé une peine de ressort fédéral étaient maintenus en incarcération comparativement à 5 % de ceux qui n'avaient jamais purgé de peine sous responsabilité fédérale. Dans les deux groupes, ceux qui avaient déjà purgé une peine de ressort fédéral étaient au moins deux fois plus susceptibles d'être maintenus en incarcération. Le tableau 1 résume ces données, révélant que la taille de l'effet était moyenne pour les délinquants sexuels et faible pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle.

Tableau 1

Relation entre le maintien en incarcération et les antécédents personnels et le comportement en établissement

	Délinquants sexuels		Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle
Point	ASC		ASC
Âge à l'admission	Faible (négative)	>	Sans importance
Durée de la peine	Faible	<	Faible
Toute peine antérieure de ressort fédéral	Moyenne	>	Faible
Tout programme terminé	Moyenne (négative)	>	Moyenne (négative)
Tout programme abandonné	Sans importance	>	Sans importance
Tout programme de haute intensité terminé	Sans importance	>	Sans importance
Tout programme d'intensité modérée terminé	Moyenne (négative)	>	Moyenne (négative)
Tout programme de lutte contre la violence terminé	Sans importance	>	Sans importance
Tout programme d'acquisition de compétences psychosociales terminé	Sans importance	>	Sans importance
Tout programme à l'intention des délinquants sexuels terminé	Moyenne (négative)	>	Sans importance
Tout programme de lutte contre la toxicomanie terminé	Sans importance	>	Sans importance
Tout incident	Moyenne	>	Sans importance
Tout incident violent	Faible	>	Faible
Tout incident impliquant un décès	Sans importance	<	Sans importance
Tout incident impliquant une agression	Faible	>	Faible
Tout incident impliquant une évasion/une liberté illégale	Sans importance	>	Sans importance
Tout incident impliquant de la contrebande/un objet non autorisé	Faible	>	Sans importance
Tout incident relatif au comportement	Faible	>	Sans importance
Tout incident d'automutilation	Sans importance	<	Sans importance
Tout incident lié à la propriété	Sans importance	<	Sans importance
Tout incident divers	Faible	>	Sans importance
Tout placement en isolement préventif (sans égard à la raison)	Moyenne	>	Faible

Tout placement en isolement effectué pour assurer la sécurité du détenu	Faible	>	Faible
Tout placement en isolement pour des raisons de sécurité	Faible	>	Faible
Tout placement en isolement de nature disciplinaire	Sans importance	<	Sans importance

Remarque : Voir les annexes A et F pour obtenir plus de détails. Le symbole « > » signifie que la taille de l'effet était plus grande chez les délinquants sexuels, tandis que le symbole « < » signifie que la taille de l'effet était plus importante chez les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle. Le terme « négative » signifie que la présence du facteur de risque (ou de valeurs élevées) est associée à une probabilité moindre de maintien en incarcération.
Les tailles de l'effet ont été interprétées comme suit : ASC de 0,560 à 0,639 ou de 0,361 à 0,440 = faible taille de l'effet, ASC de 0,640 à 0,709 ou de 0,291 à 0,369 = taille de l'effet moyenne, et ASC de 0,710 à 1,0 ou de 0 à 0,290 = taille de l'effet importante. Les ASC situées entre 0,441 et 0,559 étaient considérées comme sans importance.

Pour les délinquants sexuels, l'âge avait une faible taille de l'effet négative puisque les jeunes délinquants étaient plus susceptibles d'être maintenus en incarcération. Pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, l'âge n'était associé à aucun effet de taille notable. La durée de la peine a eu un effet semblable chez les délinquants sexuels et les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, les personnes purgeant une longue peine étaient plus susceptibles d'être maintenues en incarcération dans les deux cas.

En ce qui a trait aux programmes, le fait de terminer un programme était associé à une probabilité moindre d'être maintenu en incarcération chez à la fois que les délinquants sexuels et les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, malgré quelques variations quant à la taille de ces effets. Le lien entre le fait pour un délinquant sexuel ou un délinquant violent n'ayant pas commis d'infraction sexuelle de terminer un programme de haute intensité et la probabilité d'être maintenu en incarcération était sans importance. Cependant, en ce qui a trait aux délinquants qui ont terminé un programme d'intensité modérée, les délinquants sexuels et les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle étaient moins susceptibles d'être maintenus en incarcération, et la taille de l'effet était moyenne dans les deux cas. Le lien entre le type précis de programme terminé et le maintien en incarcération était sans importance sauf pour les délinquants sexuels qui ont terminé un programme pour délinquants sexuels. Ils étaient moins susceptibles d'être maintenus en incarcération, et la taille de l'effet était d'ampleur moyenne.

En ce qui a trait aux incidents en établissement, le fait d'avoir participé à un quelconque

incident augmentait la probabilité d'être maintenu en incarcération chez les délinquants sexuels, mais non pas chez les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, et la taille de l'effet était moyenne chez les délinquants sexuels et sans importance chez les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle. Tous les types précis d'incidents examinés (voir le tableau 1) étaient également associés à une plus grande probabilité d'être maintenu en incarcération. Cependant, ces effets étaient sans importance ou de faible ampleur.

Le placement en isolement préventif (sans égard à la raison) entraînait l'augmentation de la probabilité qu'un délinquant sexuel ou un délinquant violent n'ayant pas commis d'infraction sexuelle soit maintenu en incarcération, et la taille de l'effet était moyenne pour les délinquants sexuels et faible pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle. Des tailles de l'effet semblables de faible ampleur ont été constatées pour les deux principaux motifs de placement en isolement préventif (le détenu est en danger ou le détenu compromet la sécurité de l'établissement. Il a été conclu que le lien entre le fait d'avoir été placé en isolement disciplinaire et le maintien en incarcération était sans importance à la fois pour les délinquants sexuels et les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle.

Le tableau 2 présente la relation entre le maintien en incarcération et les évaluations initiales globale et prélibératoire menées par le SCC (cependant, il convient de souligner que ce ne sont pas tous les renseignements qui ont été réévalués avant la mise en liberté). Dans toutes les analyses, les évaluations prélibératoires étaient plus fortement liées aux décisions de maintien en incarcération que les évaluations initiales (dans les annexes B et C, la valeur absolue de la différence entre les ASC se situe environ entre 0,04 et 0,10)[4]. La cote obtenue à l'EFS pour la sous-composante du Dossier des antécédents criminels avait une relation plus étroite avec le maintien en incarcération pour les délinquants sexuels (taille de l'effet importante) que pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle (taille de l'effet de faible ampleur).

[4] Autrement dit, si une ASC à l'évaluation initiale était de 0,60, l'ASC de l'évaluation prélibératoire pourrait se situer entre 0,64 et 0,70.

Tableau 2

Relation entre le maintien en incarcération et l'évaluation initiale et l'évaluation prélibératoire

	Délinquants sexuels				Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle			
	ASC évaluation initiale		ASC évaluation prélibératoire		ASC évaluation initiale		ASC évaluation prélibératoire	
Dossier des antécédents criminels (total)	Importante	--	--	>	Faible	--	--	
Dossier sur la gravité des infractions (total)	Importante	--	--	>	Importante	--	--	
Liste de contrôle des antécédents de délinquance sexuelle (total)	Moyenne	--	--	--	--	--	--	
Évaluation des facteurs statiques (cote globale)	Moyenne	--	--	<	Importante	--	--	
Évaluation des facteurs statiques (somme de tous les éléments)	Importante	--	--	>	Importante	--	--	
IDAFD-R (cote globale)	Moyenne	<	Importante	>	Moyenne	<	Moyenne	
Potentiel de réinsertion sociale	Importante	<	Importante	>	Importante	<	Importante	
Motivation	Faible	<	Importante	>*	Moyenne	<	Importante	
Responsabilisation	Faible	--	--	<	Moyenne	--	--	

Remarque : Voir les annexes B et C pour obtenir plus de détails. Dans les colonnes correspondant au type de délinquants (p. ex. délinquants sexuels ou délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle), les symboles « < » et « > » indiquent si la taille de l'effet était plus importante pour l'évaluation initiale ou pour l'évaluation prélibératoire. Au centre du tableau, les symboles « > » et « < » indiquent si la taille de l'effet était plus importante pour les délinquants sexuels ou pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle. Les tailles de l'effet ont été interprétées comme suit : ASC de 0,560 à 0,639 ou de 0,361 à 0,440 = faible taille de l'effet, ASC de 0,640 à 0,709 ou de 0,291 à 0,369 = taille de l'effet moyenne, et ASC de 0,710 à 1,0 ou de 0 à 0,290 = taille de l'effet importante. Les ASC situées entre 0,441 et 0,559 étaient considérées comme sans importance. *Le symbole tient compte de l'évaluation prélibératoire; il serait inversé si on avait tenu compte de l'évaluation initiale.

Le Dossier sur la gravité des infractions de l'EFS, la cote du potentiel de réinsertion sociale (à l'admission et à la mise en liberté) et la cote du degré de motivation à la mise en liberté ont tous été liés de façon importante au maintien en incarcération, à la fois pour les délinquants sexuels et les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle. La Liste de contrôle des antécédents de délinquance sexuelle de l'EFS constituait un prédicteur moyen pour les délinquants sexuels. La cote globale obtenue à l'IDAFD/IDAFD-R était un prédicteur plus

important du maintien en incarcération pour les délinquants sexuels (taille de l'effet importante) que pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle (taille de l'effet moyenne). Globalement, les tailles de l'effet étaient plus importantes chez les délinquants sexuels que chez leurs homologues non sexuels à comportement violent, sauf pour la cote globale obtenue à l'Évaluation des facteurs statiques et la cote liée à la responsabilisation. Fait intéressant, pour l'EFS, la somme de toutes les cotes attribuées aux éléments était dans les deux cas un meilleur prédicteur du maintien en incarcération que la cote de risque finale obtenue selon un jugement professionnel (voir les annexes B et C pour obtenir plus de détails).

Tableau 3

Relation entre le maintien en incarcération et les domaines de l'IDAFD/IDAFD-R

	Délinquants sexuels				Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle			
	ASC évaluation initiale		ASC évaluation prélibératoire		ASC évaluation initiale		ASC évaluation prélibératoire	
IDAFD originale								
Emploi	Faible	<	Faible	>	Sans importance	<	Sans importance	
Relations matrimoniales et familiales	Sans importance	<	Sans importance	<	Faible	<	Moyenne	
Fréquentations	Faible	<	Faible	>	Sans importance	<	Sans importance	
Toxicomanie	Faible	<	Faible	>	Sans importance	<	Faible	
Fonctionnement dans la collectivité	Faible	>	Faible	>	Sans importance	<	Sans importance	
Vie personnelle et affective	Faible	<	Moyenne	<	Moyenne	<	Moyenne	
Attitude	Moyenne	<	Moyenne	>	Faible	<	Moyenne	
IDAFD-R								
Emploi	Faible	>	Faible	>	Faible	>	Faible	
Relations matrimoniales et familiales	Faible	<	Faible	<	Moyenne	>	Moyenne	
Fréquentations	Sans importance	<	Faible	>	Sans importance	<	Sans importance	
Toxicomanie	Faible	<	Faible	>*	Faible	>	Faible	
Fonctionnement dans la collectivité	Faible	>	Faible	>	Faible	>	Faible	
Vie personnelle et affective	Moyenne	<	Importante	<	Importante	<	Importante	
Attitude	Moyenne	<	Moyenne	>	Faible	<	Moyenne	

Remarque : Voir l'annexe D pour obtenir plus de détails. Dans les colonnes correspondant au type de délinquants (p. ex. délinquants sexuels ou délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle), les symboles « < » et « > » indiquent si la taille de l'effet était plus importante pour l'évaluation initiale ou pour l'évaluation prélibératoire. Au centre du tableau, les symboles « > » et « < » indiquent si la taille de l'effet était plus importante

pour les délinquants sexuels ou pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle.
Les tailles de l'effet ont été interprétées comme suit : ASC de 0,560 à 0,639 ou de 0,361 à 0,440 = faible taille de l'effet, ASC de 0,640 à 0,709 ou de 0,291 à 0,369 = taille de l'effet moyenne, et ASC de 0,710 à 1,0 ou de 0 à 0,290 = taille de l'effet importante. Les ASC situées entre 0,441 et 0,559 étaient considérées comme sans importance.
* Le symbole tient compte de l'évaluation prélibératoire; il serait inversé si on avait tenu compte de l'évaluation initiale.

Le tableau 3 présente les résultats des cotes obtenues à l'évaluation initiale et à l'évaluation prélibératoire relativement aux domaines de l'IDAFD et de l'IDAFD-R (l'annexe D fournit plus de renseignements détaillés sur ces analyses). Dans l'ensemble, les tailles de l'effet pour l'IDAFD ressemblaient plus à celles obtenues pour l'IDAFD-R dans le cas de l'évaluation initiale que dans le cas de l'évaluation prélibératoire. S'il y avait une différence, les domaines de l'IDAFD-R étaient un meilleur prédicteur du maintien en incarcération, à l'exception du domaine des fréquentations, puisque, à l'IDAFD originale, ce domaine était un meilleur prédicteur qu'à l'IDAFD-R. Les évaluations prélibératoires constituaient un meilleur prédicteur du maintien en incarcération que les évaluations initiales, à quelques exceptions près (c.-à-d. pour les délinquants sexuels : le domaine du fonctionnement dans la collectivité dans l'IDAFD originale et l'IDAFD-R, et le domaine de l'emploi dans l'IDAFD-R; et pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, les domaines de l'emploi, des relations matrimoniales et familiales, de la toxicomanie et du fonctionnement dans la collectivité dans l'IDAFD). Pour tous les domaines (à l'exception du domaine des fréquentations), des niveaux plus élevés de besoins indiquaient une probabilité plus importante de maintien en incarcération. De façon générale, toutes les évaluations prélibératoires étaient de meilleurs prédicteurs du maintien en incarcération pour les délinquants sexuels que pour les délinquants non sexuels, à l'exception du domaine des relations matrimoniales et familiales et du domaine de la vie personnelle et affective, qui étaient des prédicteurs légèrement meilleurs pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle que pour les délinquants sexuels, et ce, tant pour l'IDAFD que pour l'IDAFD-R.

Enfin, le tableau 4 présente les résultats pour les éléments choisis de l'IDAFD/IDAFD-R et de l'EFS (et l'annexe E fournit des renseignements plus détaillés relatifs à ces analyses). On s'attendrait à ce que divers éléments aient moins d'effet que les évaluations globales, parce qu'ils s'appuient sur des renseignements moins précis. Le schéma relatif aux mesures globales selon lequel les prédicteurs sont plus importants pour les délinquants sexuels que pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle valait pour les divers éléments aussi. Le meilleur prédicteur pour les délinquants sexuels, dont la taille de l'effet était importante, était le nombre de victimes touchées par les infractions à l'origine de la peine actuelle (tiré du Dossier sur la gravité des infractions). Fait intéressant, les attitudes négatives envers le système de justice

pénale ou les attitudes non conformes aux attentes de la société étaient des prédicteurs moyens pour les délinquants sexuels, mais des prédicteurs faibles pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, ce qui donne à penser que les attitudes des délinquants sexuels sont plus étroitement liées au maintien en incarcération.

Tableau 4

Relation entre le maintien en incarcération et les éléments sélectionnés de l'IDAFD/IDAFD-R, de l'EFS, du DGI et de la LCADS

Élément	Délinquants sexuels		Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle
	ASC		ASC
Niveau de scolarité inférieur à la 10e année	Sans importance	<	Faible
Moins qu'un diplôme d'études secondaires	Sans importance	>	Sans importance
Insatisfaction par rapport aux compétences professionnelles	Faible	>	Sans importance
Antécédents professionnels instables	Moyenne	>	Sans importance
Témoin de violence pendant l'enfance	Faible	<	Faible
Membres de la famille commettant des crimes pendant l'enfance	Faible	>	Faible
Relations négatives avec les figures parentales	Faible	>	Faible
Relations intimes problématiques	Sans importance	<	Sans importance
Fréquentation de toxicomanes	Faible	>	Sans importance
Connaissance de nombreux délinquants	Faible	>	Sans importance
Beaucoup d'amis délinquants	Faible	>	Sans importance
Affiliation à un gang de rue ou à une organisation criminelle	Sans importance	<	Sans importance
Consommation d'alcool ou de drogue conduisant au non-respect de la loi	Faible	>	Sans importance
Instabilité du logement	Faible	>	Faible
Instabilité financière	Faible	>	Sans importance
Capacité limitée de reconnaître ses problèmes	Faible	<	Faible
Difficulté à régler les problèmes interpersonnels	Faible	>	Faible
Difficulté à fixer des buts réalistes	Faible	>	Faible
Compétences limitées en matière d'empathie	Faible	<	Moyenne
Agit souvent d'une manière agressive	Moyenne	>	Moyenne
Difficulté à composer avec le stress	Faible	>	Sans importance
Impulsivité	Faible	>	Sans importance
Tolérance limitée aux frustrations	Faible	<	Faible
Recherche de sensations fortes	Faible	>	Sans importance
Manipule les autres pour réaliser ses objectifs	Faible	<	Faible
Hostilité	Faible	<	Moyenne
Préférences sexuelles déviantes	Sans importance	<	Faible
Attitudes sexuelles déviantes	Sans importance	<	Moyenne
Valorise l'abus d'alcool ou d'autres drogues	Faible	<	Faible
Attitude favorable à la violence instrumentale	Moyenne	>	Faible
Difficulté à fixer des objectifs à long terme	Moyenne	>	Faible
Attitude négative envers le système de justice pénale	Moyenne	>	Faible
Attitude négative envers le système correctionnel	Moyenne	>	Faible
Attitude non conforme aux attentes de la société	Moyenne	>	Faible
Nombre total de condamnations par un tribunal pour adolescent	Faible	>	Faible

Nombre de victimes touchées par les infractions à l'origine de la peine actuelle	Importante	>	Moyenne
Durée de la peine	Importante	>	Faible
Nombre de victimes (DGI)	Sans importance	>	Sans importance
Peine en cours découlant d'une infraction sexuelle	Sans importance	--	--
Infraction sexuelle antérieure	Importante	--	--
Nombre de victimes (LCADS)	Moyenne	--	--

Remarque : Les tailles de l'effet ont été interprétées comme suit : ASC de 0,560 à 0,639 ou de 0,361 à 0,440 = faible taille de l'effet, ASC de 0,640 à 0,709 ou de 0,291 à 0,369 = taille de l'effet moyenne, et ASC de 0,710 à 1,0 ou de 0 à 0,290 = taille de l'effet importante. Les ASC situées entre 0,441 et 0,559 étaient considérées comme sans importance.

L'ascendance autochtone permet-elle de prédire le maintien en incarcération après la prise en compte du risque?

Selon des analyses antérieures, les délinquants autochtones étaient considérablement plus susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants non autochtones (Helmus, 2015). Cependant, il est possible que cette différence s'explique par la plus forte prévalence des facteurs de risque parmi les délinquants autochtones. Après avoir déterminé les principaux prédicteurs du maintien en incarcération dans la présente étude, il était possible d'examiner les taux de maintien en incarcération des délinquants autochtones après la prise en compte des facteurs de risque clés connexes.

Les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle et ayant déclaré être d'ascendance autochtone (N = 21 234) étaient 2,2 fois plus susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants non autochtones (sans tenir compte d'autres facteurs). Pour prendre en compte d'autres facteurs, on a d'abord élaboré un modèle de régression logistique afin d'intégrer les principaux prédicteurs uniques du maintien en incarcération. En portant une attention particulière aux meilleurs prédicteurs du maintien en incarcération et aux évaluations globales du risque, des besoins et du comportement en établissement, on a intégré les variables suivantes dans un modèle de régression logistique : l'âge à l'admission, la durée de la peine, la cote globale obtenue à l'EFS (à l'admission), le nombre total de facteurs de risque présents selon l'EFS (à l'admission), la cote globale obtenue à l'IDAFD/IDAFD-R (prélibératoire), la cote du potentiel de réinsertion sociale (prélibératoire), le degré de motivation (prélibératoire), l'existence de peines de ressort fédéral antérieures, le nombre de programmes correctionnels terminés, le nombre de programmes correctionnels abandonnés, tout incident en établissement, tout incident violent en établissement et tout placement en isolement préventif.

On a utilisé la technique d'élimination régressive pour élaborer un modèle permettant de

prédire le mieux possible le maintien en incarcération à partir de ces variables. La méthode en question inclut tous les prédicteurs dans l'ensemble du modèle, élimine ensuite les prédicteurs un à la fois (en commençant par les prédicteurs contribuant le moins au modèle), puis se termine lorsque l'élimination d'un autre prédicteur réduirait de manière considérable l'exactitude du modèle. Autrement dit, la technique élimine les variables qui n'ont pas d'incidence sur l'exactitude prédictive. Dans la présente analyse, aucune variable n'a été éliminée puisqu'elles ajoutaient toutes des renseignements uniques permettant de prédire le maintien en incarcération. Le modèle permettait de prédire avec une exactitude exceptionnelle le maintien en incarcération (ASC = 0,89). Si on ajoutait l'ascendance autochtone à ce modèle, le fait d'être autochtone était toujours considérablement lié au maintien en incarcération : plus précisément, les délinquants autochtones étaient 1,5 fois plus susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants non autochtones (IC de 95 % entre 1,28 et 1,70, $p < 0,001$). Autrement dit, si on supposait que le niveau de risque et le comportement en établissement étaient les mêmes, les délinquants autochtones violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle étaient considérablement plus susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants non autochtones du même type. Des renseignements sommaires relatifs à ce modèle final sont disponibles à l'annexe F.

Les délinquants sexuels qui ont déclaré être d'ascendance autochtone (N = 5 628) étaient 1,7 fois plus susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants non autochtones du même type (sans tenir compte d'autres facteurs). Les mêmes variables décrites ci-dessus (pour les délinquants non sexuels) ont été consignées dans un modèle de régression logistique à élimination régressive, comme on portait une attention particulière aux meilleurs prédicteurs et aux prédicteurs les plus globaux, et on a relevé plus de similitudes que de différences au moment de cerner les prédicteurs du maintien en incarcération. Dans la présente analyse, six variables ont été éliminées (l'âge à l'admission, tout incident en établissement, l'existence de peines de ressort fédéral antérieures, le nombre de programmes correctionnels abandonnés, la cote globale obtenue à l'EFS (à l'admission) et tout placement en isolement préventif); toutes les autres variables ajoutaient des renseignements uniques permettant de prédire le maintien en incarcération. Ce modèle réduit permettait de prédire avec une exactitude exceptionnelle le maintien en incarcération (ASC = 0,91). Si on ajoutait la variable liée à l'ascendance autochtone à ce modèle, le fait d'être autochtone était toujours lié de façon considérable au maintien en

incarcération. Cependant, l'incidence était contraire : plus précisément, les délinquants autochtones étaient environ 0,25 fois *moins* susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants non autochtones (rapport de cotes = 0,77, IC de 95 % entre 0,62 et 0,95, p = 0,015). Autrement dit, si on supposait que le niveau de risque et le comportement en établissement étaient les mêmes, les délinquants sexuels autochtones étaient considérablement moins susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants sexuels non autochtones. Des renseignements sommaires relatifs à ce modèle final sont disponibles à l'annexe G. Pour les deux types de délinquants (délinquants sexuels et délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle), des analyses exploratoires se sont penchées sur d'autres façons d'évaluer si l'ascendance autochtone était liée aux décisions de maintien en incarcération (p. ex. examen de différentes combinaisons de covariables), et le schéma général des résultats est demeuré le même.

Résumé

Dans l'ensemble, la plupart des variables examinées permettaient de prédire le maintien en incarcération. Les tailles de l'effet avaient tendance à être plus importantes pour les délinquants sexuels. Les évaluations prélibératoires (le cas échéant) étaient, de façon générale, de meilleurs prédicteurs du maintien en incarcération que les évaluations à l'admission correspondantes. Le meilleur prédicteur du maintien en incarcération était le même pour les délinquants sexuels et les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, c'est-à-dire la cote du potentiel de réinsertion sociale établie lors de l'évaluation prélibératoire (ASC de 0,85 pour les DS et de 0,81 pour les DNS). Au moment d'établir si les taux de maintien en incarcération chez les délinquants autochtones persistaient après la prise en compte des principaux prédicteurs du maintien en incarcération, on a obtenu des résultats mitigés. Pour les délinquants autochtones violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, les probabilités d'être maintenu en incarcération étaient plus élevées que pour les délinquants non autochtones lorsqu'il y avait neutralisation des variables pertinentes liées au risque et au comportement en établissement, tandis que le résultat était inversé pour les délinquants sexuels autochtones par rapport aux délinquants sexuels non autochtones.

Analyse

La présente étude a fait l'examen du profil des délinquants qui sont maintenus en incarcération après leur date de libération d'office. La plupart des facteurs examinés permettaient de prédire au moins avec une certaine justesse le maintien en incarcération chez les délinquants sexuels et les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle. Le meilleur prédicteur du maintien en incarcération pour les deux groupes de délinquants était la cote du potentiel de réinsertion sociale établie lors de l'évaluation prélibératoire : les délinquants ayant un faible potentiel de réinsertion sociale étaient plus susceptibles d'être maintenus en incarcération. Cela n'est pas surprenant, puisque la cote du potentiel de réinsertion sociale est un amalgame de trois échelles du risque différentes (pour les délinquants non autochtones, l'ECNS, l'EFS et l'Échelle d'ISR-R1; pour les délinquants autochtones, l'ECNS, l'EFS et l'IDAFD/IDAFD-R; Motiuk et Nafekh, 2001). Par conséquent, la cote pourrait représenter l'évaluation la plus complète.

De plus, les délinquants maintenus en incarcération avaient tendance à avoir un plus faible degré de motivation et des cotes plus élevées quant au risque et aux besoins, plus particulièrement dans le domaine personnel/émotif. Pour les délinquants sexuels, ceux maintenus en incarcération avaient aussi tendance à avoir fait plus de victimes, à purger des peines plus longues et à avoir été reconnus coupables d'infractions sexuelles antérieures. La plupart des variables restantes avaient une valeur prédictive, mais étaient d'importance moyenne ou faible. Les détenus maintenus en incarcération étaient également plus susceptibles d'avoir déjà purgé une peine de ressort fédéral, plus particulièrement les délinquants sexuels. Les seules variables qui diminuaient de façon notable la probabilité d'être maintenu en incarcération étaient le parachèvement de tout programme correctionnel, la réussite d'un programme à intensité modérée et la réussite d'un programme à l'intention des délinquants sexuels (pour les délinquants sexuels seulement). En revanche, terminer un programme à haute intensité augmentait le risque d'être maintenu en incarcération. Cependant, il est fort probable que cela soit plutôt dû au niveau de risque. Les délinquants réussissant des programmes correctionnels de haute intensité sont généralement à risque élevé. Par conséquent, ils sont plus susceptibles d'être des candidats pour le maintien en incarcération, sans égard à la participation à un programme.

La raison pour laquelle les tailles de l'effet sont généralement plus importantes chez les

délinquants sexuels que chez les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle n'est pas claire. Cela pourrait découler du fait que la réaction émotionnelle est plus importante à l'égard des infractions sexuelles, et, par conséquent, les évaluateurs sont plus préoccupés par le niveau de risque de ces délinquants (p. ex. Knighton, Murrie, Boccaccini et Turner, 2014). Cela corrobore les recherches réalisées par Helmus (2014), qui a conclu que les cotes obtenues à l'EFS, plus particulièrement celles relatives au Dossier des antécédents criminels, étaient plus liées à la réincarcération des délinquants sexuels qu'à la réincarcération des délinquants non sexuels. Compte tenu du nombre disproportionné de délinquants sexuels maintenus en incarcération (Helmus, 2015), il est également possible que les facteurs de risque pour les délinquants sexuels soient mieux connus des décideurs et, par conséquent, qu'ils soient utilisés de manière plus constante.

Il est encourageant de souligner que lorsqu'une évaluation à l'admission et une évaluation prélibératoire étaient disponibles, cette dernière était le meilleur prédicteur, ce qui montre que les décideurs préfèrent les renseignements les plus récents. D'un point de vue conceptuel, ces évaluations mises à jour devraient fournir une meilleure représentation de la situation du détenu, plus particulièrement s'il a purgé une longue peine. Cependant, une des limites tient au fait qu'il n'y a pas de recherche disponible encore pour valider la fiabilité des évaluations du changement menées par le SCC pour prédire la récidive. Idéalement, ces recherches doivent faire la différence entre le véritable changement et les erreurs de mesure. Elles doivent également démontrer que le personnel du SCC est capable d'évaluer le changement de façon stable et structurée, et aussi de déterminer que le changement ajoute des renseignements supplémentaires au-delà du niveau de risque.

Même si les recherches antérieures sur les tendances concernant le maintien en incarcération au SCC sont limitées (et désuètes), les résultats de la présente étude correspondent dans une certaine mesure aux données figurant dans la littérature antérieure dans ce domaine (Grant, 1996; Johnson, 2001; Nugent, 2000), bien qu'il y ait certaines différences. Par exemple, la présente étude a permis de conclure que les délinquants maintenus en incarcération avaient plus d'antécédents en matière d'infractions violentes, ce qui est semblable aux conclusions de Grant (1996) et de Nugent (2000). Les délinquants sexuels ayant fait de jeunes victimes de sexe masculin étaient plus susceptibles d'être maintenus en incarcération, un résultat qui a confirmé les recherches antérieures menées par Johnson (2001).

Selon l'étude de Grant (1996), les délinquants maintenus en incarcération étaient plus âgés que ceux libérés d'office, alors que nous avons conclu le contraire. Inversement, notre étude a permis de conclure que les délinquants sexuels maintenus en incarcération étaient plus jeunes que les délinquants sexuels non maintenus en incarcération et que l'âge n'était pas lié au maintien en incarcération pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle. Cette conclusion correspond mieux aux résultats d'autres recherches, du moins pour les délinquants sexuels, pour qui l'âge est un bon prédicteur de récidive (Hanson et Bussière, 1996). De plus, alors que Johnson (2001) a conclu que le nombre de victimes n'était pas lié au maintien en incarcération chez les délinquants sexuels, la présente étude a révélé que ce facteur est l'un des meilleurs prédicteurs du maintien en incarcération. De façon générale, Grant (1996) et Nugent (2000) ont conclu que, selon les évaluations du risque globales, les délinquants maintenus en incarcération ne présentaient généralement pas un risque plus élevé que les délinquants non maintenus en incarcération. Même si la présente étude a examiné différents outils d'évaluation du risque, les résultats étaient étonnamment clairs : selon presque tous les facteurs de risque et les échelles du risque examinés, les délinquants maintenus en incarcération présentaient un risque plus élevé. La présente étude révèle clairement que, du moins au cours des 10 dernières années, les décisions de maintien en incarcération sont plus fortement fondées sur les résultats des évaluations du risque et des besoins. Les prédicteurs du maintien en incarcération dans le cadre de la présente étude avaient aussi tendance à chevaucher considérablement les huit principaux facteurs de risque validés sur le plan empirique relatifs à la récidive définis dans les recherches d'Andrews et Bonta (2010) sur les services correctionnels efficaces.

La présente étude a également permis de conclure que, parmi les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, les délinquants autochtones étaient de façon considérable plus susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants non autochtones, même après la prise en compte des principaux facteurs de risque et du comportement en établissement. Cette conclusion n'est pas surprenante compte tenu de la représentation disproportionnée préoccupante des délinquants autochtones dans le système de justice pénale, y compris au sein des établissements à sécurité maximale (Sécurité publique Canada, 2015). Ce qui est toutefois unique, c'est que l'on a relevé une représentation disproportionnée même après avoir pris en compte les principaux facteurs de risque liés au

maintien en incarcération. Cela signifie que les taux de maintien en incarcération disproportionnés chez les délinquants autochtones ne peuvent s'expliquer uniquement par le fait que ces délinquants présentent un risque plus élevé. D'autres façons d'expliquer les conclusions ont été examinées. L'ensemble de données actuel combinait des données cumulées sur une période de 10 ans; en examinant les données des 5 dernières années, on pouvait constater que la représentation disproportionnée des délinquants autochtones était toujours là. De plus, le fait de prendre en compte les différences entre les régions (compte tenu des taux de maintien en incarcération plus élevés dans la région des Prairies) n'a pas modifié les résultats généraux relatifs aux délinquants autochtones. En fin de compte, la conclusion selon laquelle les taux de maintien en incarcération des délinquants autochtones sont plus élevés est demeurée inchangée malgré l'utilisation d'un vaste ensemble de données et la prise en compte d'un large éventail de variables confusionnelles possibles. Comme d'autres facteurs de risque clés ne sont plus pris en compte dans le modèle de régression logistique permettant de prédire le maintien en incarcération, il semble improbable que d'autres facteurs de risque empiriques expliqueraient les taux élevés de maintien en incarcération parmi les délinquants autochtones. Par conséquent, les résultats actuels donnent à penser que les pratiques décisionnelles liées au maintien en incarcération pour les délinquants autochtones violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle sont influencées par des facteurs supplémentaires autres que le risque et le comportement en établissement.

Cependant, aucun biais statistique n'a été relevé dans les résultats relatifs aux délinquants sexuels. L'analyse a révélé que, après la prise en compte des principaux prédicteurs du maintien en incarcération, les délinquants sexuels autochtones étaient en fait considérablement *moins* susceptibles d'être maintenus en incarcération que les délinquants sexuels non autochtones. Ces conclusions contradictoires sont surprenantes et difficiles à interpréter. Cela pourrait être dû à des différences entre les délinquants sexuels autochtones et les délinquants sexuels non autochtones. De façon générale, les délinquants sexuels autochtones sont moins susceptibles de cibler des enfants et affichent habituellement des niveaux de déviance sexuelle plus faibles que les délinquants sexuels non autochtones (Babchishin et coll., 2012; Ellerby et MacPherson, 2002). Comme les lois en matière de maintien en incarcération tendent à cibler les délinquants sexuels qui s'en prennent aux enfants, cela pourrait expliquer les faibles taux de maintien en incarcération chez les délinquants sexuels autochtones. Malheureusement, il n'a pas été possible

d'ajouter des données fiables sur les infractions contre des enfants ou les facteurs de déviance sexuelle à l'ensemble de données actuel, ce qui aurait permis d'examiner cette explication possible des résultats.

Il faut signaler que la présente étude comporte plusieurs limites. D'abord, les données sur les prédicteurs du maintien en incarcération découlaient principalement d'évaluations menées par des membres du personnel correctionnel dans le cadre de leurs tâches habituelles; même si cela fait augmenter la validité pratique et la généralisabilité des données, il est difficile d'évaluer la qualité des évaluations. Dans la mesure où le personnel peut fournir des évaluations peu fiables, cela pourrait fausser les résultats actuels. Une autre limite tient au fait que la majorité des éléments individuels évalués (contrairement aux jugements du risque globaux) étaient fondés sur les évaluations initiales (parce que les facteurs de risque particuliers de l'EFS et de l'IDAFD/IDAFD-R ne sont pas réévalués au fil du temps). Ces évaluations initiales ne sont peut-être pas représentatives de la personne à la date prévue de sa libération d'office, plus particulièrement si elle purge une longue peine. Cependant, même si les éléments étaient réévalués, il n'existe actuellement aucune étude de validation permettant de démontrer que les évaluations du changement fournissent des renseignements supplémentaires significatifs. En conséquence, la majeure partie des renseignements spécifiques utilisés dans les évaluations n'ont pas été mis à jour, et il n'y a pas de recherche disponible pour soutenir la façon dont ces renseignements devraient être mis à jour au fil du temps (si tant est qu'ils devraient l'être). Autrement dit, l'ensemble des travaux de recherche permettant d'appuyer l'évaluation du changement au chapitre du risque est limité. Une autre limite tient au fait que l'étude actuelle a porté presque exclusivement sur des facteurs de risque et des outils *validés*. Il s'agit d'un point important, mais l'étude n'a pas examiné la possibilité que les décisions de maintien en incarcération soient également influencées par des facteurs non liés au risque de récidive, notamment l'aversion qu'inspirent les détails liés à l'infraction, la hantise du détenu ou le fait que le détenu nie son infraction ou n'exprime aucuns remords. Même si la présente étude a permis de conclure que les décisions de maintien en incarcération semblent être fondées sur le risque, il peut encore y avoir un biais dans le processus décisionnel, ce qui n'a pas été examiné.

Conclusion

La présente étude a révélé que les délinquants qui étaient maintenus en incarcération avaient un faible potentiel de réinsertion sociale et un faible degré de motivation et obtenaient

des cotes de risque et de besoins plus élevées. Ces délinquants étaient moins susceptibles d'avoir terminé un programme correctionnel et étaient plus susceptibles d'avoir été placés en isolement préventif ou d'avoir participé à un incident en établissement au moins une fois durant la période passée en établissement. Même si l'exactitude des prédicteurs du maintien en incarcération avait tendance à être plus élevée pour les délinquants sexuels que pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle, les décisions pour les deux groupes allaient principalement dans la même direction, ce qui donne à penser qu'il y avait une certaine similitude quant aux types de personnes maintenues en incarcération. Par conséquent, les résultats actuels portent à croire que les décisions de maintien en incarcération semblent être cohérentes lorsqu'il est question d'équilibrer le principe du risque relatif aux pratiques correctionnelles efficaces (c.-à-d. ne pas investir des ressources précieuses dans les délinquants présentant un risque faible; Andrews et Bonta, 2010) et de limiter les risques excessifs pour la collectivité et la sécurité publique (c.-à-d. maintenir en incarcération les personnes présentant un risque élevé et ayant un mauvais comportement en établissement et un faible potentiel de réinsertion sociale).

Les détenus du SCC ont droit à la libération d'office. Pour maintenir en incarcération un détenu, le SCC doit démontrer pourquoi la personne n'est pas apte à la réinsertion sociale graduelle dans la collectivité. La présente étude révèle que les délinquants sont dûment sélectionnés pour le maintien en incarcération en fonction des évaluations du risque et des besoins disponibles. Même si plus de délinquants sexuels que de délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle sont maintenus en incarcération, la prise de décision relative à leur maintien en incarcération semble reposer encore plus fortement sur les évaluations du risque disponibles. De plus, les décideurs semblent privilégier les renseignements de l'évaluation la plus récente. La réalisation d'autres recherches sur les répercussions du maintien en incarcération sur les résultats dans la collectivité (p. ex. emploi, réincarcération) est recommandée.

Bibliographie

Andrews, D. A. et Bonta, J. (1995). *The Level of Service Inventory – Revised.* Toronto, ON : Multi-Health Systems.

Andrews, D. A. et Bonta, J. (2015). *Le comportement délinquant : analyse et modalités d'intervention* (5e éd.). Agen, France : Presses de l'Énap.

Babchishin, K. M., Blais, J. et Helmus, L. (2012). Do static risk factors predict differently for Aboriginal sex offenders? A multi-site comparison of the original and revised Static-99 and Static-2002 scales. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale = Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice,* 54, 1-43. doi:10.3138/cjccj.2010.E.40

Blasko, B. L., Jeglic, E. L. et Mercado, C. C. (2011). Are actuarial risk data used to make determinations of sex offender risk classification? An examination of sex offenders selected for enhanced registration and notification. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology,* 55, 676-692. doi:10.1177/0306624X10372784

Brown, S. L. et Motiuk, L. L. (2005). *Le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID): examen méta-analytique, psychométrique et consultatif* (Rapport de recherche R-164). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Caplan, J. M. (2010). Parole release decisions: Impact of victim input on a representative sample of inmates. *Journal of Criminal Justice,* 38, 291-300. doi:10.1017/j.jcrimjus.2010.02.012

Dell, C. A. et Boe, R. (2000). *Un examen des facteurs liés au risque et aux besoins entre les détenues autochtones et de race blanche*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Ellerby, L. A. et MacPherson, P. (2002). *Profil des délinquants sexuels autochtones : analyse comparative visant à déterminer les caractéristiques des délinquants sexuels autochtones et non autochtones en vue d'améliorer les stratégies d'évaluation et de traitement destinées à cette clientèle* (Rapport de recherche R-122). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Enquêteur correctionnel du Canada. (2011). *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2010-2011*. Ottawa, ON : chez l'auteur.

Feder, L. (1994). Psychiatric hospitalization history and parole decisions. *Law and Human Behavior,* 18, 395-410. doi:10.1007/BF01499047

Gobeil, R. et Serin, R. C. (2009). Preliminary evidence of adaptive decision making techniques

used by Parole Board members. *International Journal of Forensic Mental Health,* 8, 97-104. doi:10.1080/14999010903199258

Grant, B. A. (1996). *Les délinquants dont le cas est renvoyé en vue d'un examen de maintien en incarcération (1989-1990 à 1993-1994) : analyse comparative* (Rapport de recherche R-45). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Gutierrez, L., Wilson, H. A., Rugge, T. et Bonta, J. (2013). The prediction of recidivism with Aboriginal offenders: A theoretically informed meta-analysis. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale = Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice,* 55, 55-99. doi:10.3138/cjccj.2011.E.51

Hanson, R. K. et Bussière, M. T. (1998). Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology,* 66, 348-362. doi:10 .1037//0022-006X.66.2.348

Harris, A. J. R. et Hanson, R. K. (2004). *La récidive sexuelle : d'une simplicité trompeuse* (Rapport pour spécialistes 2004-03). Ottawa, ON : Sécurité publique et Protection civile Canada.

Hart, S. D., Kropp, P. R. et Hare, R. D. (1988). Performance of male psychopaths following conditional release from prison. *Journal of Consulting and Clinical Psychology,* 56, 227-232. doi:10.1037//0022-006X.56.2.227

Helmus, L., Babchishin, K. M. et Blais, J. (2012). Predictive accuracy of dynamic risk factors for Aboriginal and non-Aboriginal sex offenders: An exploration comparison using STABLE-2007. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology,* 56, 856-876. doi:10.1177/0306624X11414693

Helmus, L. et Forrester, T. (2014a). *Validité conceptuelle de l'évaluation des facteurs statiques dans le processus d'évaluation initiale des délinquants* (Rapport de recherche R-309). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Helmus, L. et Forrester, T. (2014b). *Évaluation des facteurs statiques (EFS) au cours du processus d'évaluation initiale des délinquants : lien avec les décisions de mise en liberté et les résultats dans la collectivité* (Rapport de recherche R-339). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Helmus, L. M. (2014). *L'Évaluation des facteurs statiques (EFS) du processus d'évaluation initiale et des réincarcérations pour les délinquants sexuels* (Recherche en bref 14-27). Ottawa, ON : Service correctionnel Canada.

Helmus, L. M. et S. Johnson. (2015). *Maintien en incarcération après la date de libération*

d'office : taux et caractéristiques (Rapport de recherche). Rapport à l'étude. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Holsinger, A. M., Lowenkamp, C. T. et Latessa, E. J. (2006). Exploring the predictive validity of the Level of Service Inventory-Revised with Native American offenders. *Journal of Criminal Justice,* 34, 331-337. doi:10.1016/j.jcrimjus.2006.03.009

Hood, R., Shute, S., Feilzer, M. et Wilcox, A. (2002). Sex offenders emerging from long-term imprisonment. *British Journal of Criminology,* 42, 371-394. doi:10.1093/bjc/42.2.371

Hosmer, D. W. et Lemeshow, S. (2000). *Applied logistic regression* (2e éd.). New York, NY : Wiley.

Huebner, B. et Bynum, T. S. (2006). An analysis of parole decision making using a sample of sex offenders: A focal concerns perspective. *Criminology,* 44, 961-991. doi:10.1111/j.1745-9125.2006.00069.x

Johnson, S. L. (2001). *An examination of release decisions for sexual offenders: Do biases exist*? (thèse de maîtrise). Disponible dans la base de données ProQuest Dissertations and Theses. (UMI No. MQ60992)

Johnston, J. C. (2000). Enquêtes sur les délinquants autochtones sous responsabilité fédérale : un sommaire. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle,* 12, 25-27.

Knighton, J. C., Murrie, D. C., Boccaccini, M. T. et Turner, D. B. (2014). How likely is "likely to reoffend" in sex offender civil commitment trials? *Law and Human Behavior,* 38, 293-304. doi:10.1037/lhb0000079

Koetzle Shaffer, D. et Miethe, T. D. (2011). Are similar sex offenders treated similarly? A conjunctive analysis of disparities in community notification decisions. *Journal of Research in Crime and Delinquency,* 48, 448-471. doi:10.1177/0022427810393017

Levenson, J. S., Brannon, Y. N., Fortney, T. et Baker, J. (2007). Public perceptions about sex offenders and community protection policies. *Analyses of Social Issues and Public Policy,* 7, 137-161. doi:10.1177/107906320701900403

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. 1992, ch. 20.

Luciani, F. P., Motiuk, L. L. et Nafekh, M. (1996). *Examen opérationnel de la fiabilité, de la validité et de l'utilité pratique de l'Échelle de classement par niveau de sécurité* (Rapport de recherche R-47). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Lussier, P., Deslauriers-Varin, N. et Râtel, T. (2010). A descriptive profile of high-risk sex

offenders under intensive supervision in the province of British Columbia, Canada. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology,* 54, 71-91. doi:10.1177/0306624X08323236

Manguno-Mire, G. M., Thompson, J. W., Jr., Bertmna-Pate, L. J., Burnett, D. R. et Thompson, H. W. (2007). Are release recommendations for NGRI acquittees informed by relevant data? *Behavioral Sciences and the Law,* 25, 43-55. doi:10.1002/bsl.724

Mann, R. E., Hanson, R. K. et Thornton, D. (2010). Assessing risk for sexual recidivism: Some proposals on the nature of psychologically meaningful risk factors. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 22, 191-217. doi:10.1177/1079063210366039

Matejkowski, J., Caplan, J. M. et Wiesel Cullen, S. (2010). The impact of severe mental illness on parole decisions: Social integration within a prison setting. *Criminal Justice and Behavior,* 37, 1005-1029. doi:10.1177/0093854810372898

Matejkowski, J., Draine, J., Solomon, P. et Salzer, M. S. (2011). Mental illness, criminal risk factors and parole release decisions. *Behavioral Sciences and the Law,* 29, 528-553. doi:10.1002/bsl.991

Mohr, L. B. (1990). *Understanding significance testing* (Sage University Paper Series on Quantitative Applications in the Social Sciences, 07-073). Newbury Park, CA : Sage.

Morgan, K. et Smith, B. L. (2005). Victims, punishment, and parole: The effect of victim participation on parole hearings. *Criminology and Public Policy*, 4, 333-360. doi:10 .1111/j.1745-9133.2005.00025.x

Motiuk, L., Cousineau, C. et Gileno, J. (2005). *Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté : aperçu statistique avril 2005*. Ottawa, ON : Service correctionnel Canada.

Motiuk, L. et Nafekh, M. (2001). Utiliser le potentiel de réinsertion sociale évalué à l'admission pour déceler les meilleurs candidats à la mise en liberté. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle,* 13(1), 13-16.

Motiuk, L. L. (1993). Le point sur la capacité d'évaluer le risque. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle,* 5(2), 15-21.

Motiuk, L. L., Belcourt, R. L. et Bonta, J. (1995). *La gestion des délinquants à risque élevé : suivi après le maintien en incarcération* (Rapport de recherche R-39). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Motiuk, L. L. et Porporino, F. J. (1989). *Évaluation combinée des besoins et risque chez les détenus : étude des mises en liberté sous condition* (Rapport de recherche R-01). Ottawa,

ON : Service correctionnel Canada.

Nugent, P. M. (2000). The use of detention legislation: Factors affecting detention decisions and recidivism among high-risk federal offenders in Ontario. *Dissertation Abstracts International: Section B. Sciences and Engineering,* 61(12), 6716.

Ostermann, M. (2011). Parole? Nope, not for me: Voluntarily maxing out of prison. *Crime & Delinquency,* 57, 686-707. doi:10.1177/0011128710372194

Paolucci, E. O., Genuis, M. L. et Violato, C. (2001). A meta-analysis of the published research on the effects of child sexual abuse. *The Journal of Psychology,* 135, 17-36. doi:10 .1080/00223980109603677

Porter, S., ten Brinke, L. et Wilson, K. (2009). Crime profiles and conditional release performance of psychopathic and non-psychopathic sexual offenders. *Legal and Criminological Psychology,* 14, 109-118. doi:10.1348/135532508X284310

Resick, P. A. (1993). The psychological impact of rape. *Journal of Interpersonal Violence,* 8, 223-255. doi:10.1177/088626093008002005

Rice, M. E. et Harris, G. T. (2005). Comparing effect sizes in follow-up studies: ROC area, Cohen's *d*, and *r*. *Law and Human Behavior,* 29, 615-620. doi:10.1007/s10979-005-6832-7

Sécurité publique Canada. (2015). *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition : rapport annuel 2014*. Ottawa, ON : chez l'auteur.

Serin, R. C. (2004). *Understanding parole decision making: History and context for the National Parole Board*. Ottawa, ON : Commission nationale des libérations conditionnelles du Canada.

Service correctionnel du Canada. (2014). *Planification correctionnelle et profil criminel* (Directive du commissaire 705-6). Ottawa, ON : chez l'auteur.

Seto, M. C. et Barbaree, H. (1999). Psychopathy, treatment behavior, and sex offender recidivism. *Journal of Interpersonal Violence,* 14, 1235-1248. doi:10.1177 /088626099014012001

Shepherd, S. M., Adams, Y., McEntyre, E. et Walker, R. (2014). Violence risk assessment in Australian Aboriginal offender populations: A review of the literature. *Psychology, Public Policy, and Law,* 20, 281-293. doi:10.1037/law0000017

Sioui, R. et Thibault, J. (2002). Examen du potentiel de réinsertion sociale des délinquants autochtones. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle,* 14, 55-57.

Smith, B. L., Watkins, E. et Morgan, K. (1997). The effect of victim participation on parole decisions: Results from a Southeastern state. *Criminal Justice Policy Review,* 8, 57-74. doi:10.1177/088740349700800103

Smith, P. (2006). *The effects of incarceration on recidivism: A longitudinal examination of program participation and institutional adjustment in federally sentenced adult male offenders* (thèse de doctorat). Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton, N.-B.

Statistique Canada. (2006). La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada. *Juristat,* 26(3).

Statistique Canada. (2013). *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits* (n^{o} 99-011-X2011001 au catalogue). Ottawa, ON : chez l'auteur.

Swets, J. A., Dawes, R. M. et Monahan, J. (2000). Psychological science can improve diagnostic decisions. *Psychological Science in the Public Interest,* 1, 1-26. doi:10.1111/1529-1006.001

Trevethan, S., Auger, S., Moore, J. P., MacDonald, M. et Sinclair, J. (2001). *Les conséquences du démembrement de la famille sur les détenus autochtones et non autochtones* (Rapport de recherche R-113). Ottawa, ON : Service correctionnel Canada.

Trevethan, S., Moore, J. P. et Rastin, C. J. (2002). Profil des délinquants autochtones incarcérés dans un pénitencier fédéral ou purgeant leur peine dans la collectivité. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle,* 14(3). Consulté à l'adresse : http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e143/143f_f.pdf

Wieand, L. A. (1983). Judgments of dangerousness: An analysis of mental hospital decisions to release mentally disordered sex offenders. *Dissertation Abstracts International: Section B. Sciences and Engineering,* 44(06), 2018.

Annexe A : ASC et données descriptives concernant la relation entre le maintien en incarcération et les prédicteurs continus liés aux données démographiques et au comportement en établissement

Élément	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	Non maintenus en incarcération *M (ET)*	Maintenus en incarcération *M (ET)*	ASC	IC de 95 %	*N*	Non maintenus en incarcération *M (ET)*	Maintenus en incarcération *M (ET)*	ASC	IC de 95 %
Âge à l'admission	5 653	42,43(13,77)	37,90(11,99)	0,407	[0,387 - 0,427]	21 323	32,11(10,16)	32,74(10,42)	0,518	[0,501 - 0,534]
Nombre de peines de ressort fédéral antérieures	5 653	0,21(0,61)	0,72(1,00)	0,657	[0,639-0,675]	21 323	0,47(0,91)	0,81(1,10)	0,598	[0,583-612]
Durée de la peine	5 653	3,66(2,22)	5,20(4,04)	0,617	[0,594 - 0,639]	21 323	3,90(2,62)	5,35(3,95)	0,621	[0,604 - 0,638]
Nombre de programmes terminés	5 653	0,58(0,74)	0,43(0,73)	0,436	[0,418-0,454]	21 323	0,76(0,82)	0,49(0,78)	0,421	[0,399-0,443]
Nombre de programmes abandonnés	5 653	0,05(0,26)	0,13(0,40)	0,534	[0,522-0,545]	21 323	0,13(0,40)	0,22(0,52)	0,533	[0,517-0,550]
Nombre de programmes de haute intensité terminés	5 653	0,09(0,31)	0,17(0,44)	0,536	[0,523-0,549]	21 323	0,16(0,40)	0,22(0,47)	0,514	[0,496-0,5312]
Nombre de programmes d'intensité modérée terminés	5 653	0,56(0,75)	0,42(0,77)	0,435	[0,427-0,452]	21 323	0,75(0,86)	0,54(0,94)	0,434	[0,412-0,457]

Élément	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	Non maintenus en incarcération *M (ET)*	Maintenus en incarcération *M (ET)*	ASC	IC de 95 %	*N*	Non maintenus en incarcération *M (ET)*	Maintenus en incarcération *M (ET)*	ASC	IC de 95 %
Nombre de programmes de lutte contre la violence terminés	5 653	0,07(0,26)	0,08(0,29)	0,504	[0,495-0,514]	21 323	0,24(00,47)	0,21(0,50)	0,471	[0,454-0,488]
Nombre de programmes d'acquisition de compétences psychosociales terminés	5 653	0,09(0,34)	0,17(0,50)	0,530	[0,518-0,542]	21 323	0,24(0,54)	0,25(0,64)	0,514	[0,497-0,532]
Nombre de programmes à l'intention des délinquants sexuels terminés	5 653	0,31(0,49)	0,15(0,45)	0,418	[0405-0432]	21 323	0,02(0,17)	0,06(0,28)	0,523	[0,512-0,533]
Nombre de programmes de lutte contre la toxicomanie terminés	5 653	0,15(0,38)	0,18(0,41)	0,510	[0,496-0,523]	21 323	0,35(0,52)	0,22(0,47)	0,444	[0,426-0,462]
Tout incident (taux)	5 644	0,10(0,25)	0,25(0,39)	0,663	[0,644-0,682]	21 318	0,35(0,63)	0,57(0,94)	0,553	[0,529-0,577]
Tout incident violent (taux)	5 644	0,01(0,06)	0,05(0,12)	0,606	[0,591-0,622]	21 318	0,04(0,10)	0,11(0,19)	0,588	[0,568-0,609]
Tout incident impliquant un décès (taux)	5 644	<0,01(0,005)	<0,01(0,01)	0,507	[0,503-0,511]	21 318	<0,01(0,009)	<0,01(0,02)	0,508	[0,502-0,513]

Élément	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	Non maintenus en incarcération *M (ET)*	Maintenus en incarcération *M (ET)*	ASC	IC de 95 %	*N*	Non maintenus en incarcération *M (ET)*	Maintenus en incarcération *M (ET)*	ASC	IC de 95 %
Tout incident impliquant une agression (taux)	5 644	0,01(0,06)	0,05(0,12)	0,603	[0,588-0,619]	21 318	0,04(0,10)	0,11(0,19)	0,586	[0,565-0,607]
Tout incident impliquant une évasion/une liberté illégale (taux)	5 644	<0,01(0,002)	<0,01(0,005)	0,502	[0,500-0,504]	21 318	<0,01(0,01)	<0,01(0,01)	0,500	[0,496-0,505]
Tout incident impliquant de la contrebande/un objet non autorisé (taux)	5 644	0,02(0,08)	0,04(0,11)	0,573	[0,558-0,589]	21 318	0,09(0,20)	0,09(0,16)	0,497	[0,477-516]
Tout incident d'automutilation (taux)	5 644	<0,01(0,3)	<0,01(0,04)	0,523	[0,515-0,532]	21 318	<0,01(0,07)	0,03(0,20)	0,528	[0,516-540]
Tout incident lié à la propriété (taux)	5 644	<0,01((0,01)	<0,01(0,02)	0,516	[0,509-0,523]	21 318	<0,01(0,04)	0,02(0,10)	0,524	[0,511-536]
Tout incident divers (taux)	5 644	0,04(0,13)	0,06(0,13)	0,585	[0,568-0,601]	21 318	0,08(0,19)	0,10(0,21)	0,557	[0,537-0,578]
Tout placement en isolement préventif (sans égard à la raison) (taux)	5 644	0,04(0,12)	0,14(0,22)	0,667	[0,648-0,685]	21 318	0,13(0,23)	0,29(0,34)	0,615	[0,592-0,638]

Élément	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	Non maintenus en incarcération *M (ET)*	Maintenus en incarcération *M (ET)*	ASC	IC de 95 %	*N*	Non maintenus en incarcération *M (ET)*	Maintenus en incarcération *M (ET)*	ASC	IC de 95 %
Tout placement en isolement effectué pour assurer la sécurité du détenu (taux)	5 644	0,02(0,07)	0,05(0,10)	0,601	[0,595-0,618]	21 318	0,04(0,10)	0,07(0,12)	0,591	[0,570-0,612]
Tout placement en isolement pour des raisons de sécurité (taux)	5 644	0,02(0,08)	0,08(0,16)	0,637	[0,620-0,654]	21 318	0,09(0,17)	0,20(0,26)	0,602	[0,580-0,625]
Tout placement en isolement de nature disciplinaire (taux)	5 644	<0,01(0,01)	<0,01(0,02)	0,511	[0,505-0,517]	21 318	<0,01(0,04)	0,01(0,06)	0,519	[0,508-0,530]

Annexe B : ASC et données descriptives concernant la relation entre le maintien en incarcération et les cotes obtenues aux évaluations des catégories du risque, des besoins, du potentiel de réinsertion sociale, de la motivation et de la responsabilisation

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
EFS à l'évaluation initiale										
Faible	508	5	1,0	0,703	[0,690 - 0,715]	1 996	12	0,6	0,712	[0,702 - 0,721]
Moyenne	2 016	86	4,3			8 789	139	1,6		
Élevée	3 115	741	23,8			10 510	1 156	11,0		
Potentiel de réinsertion sociale à l'évaluation initiale										
Faible	2 527	106	4,2	0,757	[0,741 - 0,774]	6 701	87	1,3	0,724	[0,713 - 0,735]
Moyenne	1 677	214	12,8			6 983	255	3,7		
Élevée	1 434	512	35,7			7 606	965	12,7		
Potentiel de réinsertion sociale à l'évaluation prélibératoire										
Faible	1 830	18	1,0	0,853	[0,841 - 0,864]	4 943	15	0,3	0,810	[0,802 - 0,818]
Moyenne	2 306	125	5,4			9 623	146	1,5		
Élevée	1 502	689	45,9			6 724	1 146	17,0		
Degré de motivation à l'évaluation initiale										
Élevée	882	26	3,0	0,637	[0,621 - 0,653]	3 387	48	1,4	0,663	[0,650 - 0,676]
Moyenne	3 746	528	14,1			14 940	765	5,1		
Faible	1 010	278	27,5			2 963	494	16,7		
Degré de motivation à l'évaluation prélibératoire										
Élevée	1 587	25	1,6	0,731	[0,717 - 0,746]	5 446	25	0,5	0,728	[0,717 - 0,740]
Moyenne	3 095	451	14,6			12 290	657	5,4		
Faible	956	356	37,2			3 554	625	18,0		

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Responsabilisation										
Faible	289	3	1,0	0,629	[0,599 - 0,659]	1 143	5	0,4	0,690	[0,668 - 0,712]
Moyenne	1 311	123	9,4			5 141	189	3,7		
Élevée	738	122	16,5			1 648	200	12,1		
Cote globale de l'IDAFD/IDAFD-R à l'évaluation initiale										
Faible	355	2	0,6	0,676	[0,665 - 0,687]	990	3	0,3	0,646	[0,639 - 0,654]
Moyenne	1 752	63	3,6			6 134	78	1,3		
Élevée	3 532	767	21,7			14 171	1 226	8,6		
Cote globale de l'IDAFD/IDAFD-R à l'évaluation prélibératoire										
Faible	418	2	0,5	0,718	[0,707 - 0,729]	1 110	1	0,1	0,688	[0,681 - 0,696]
Moyenne	2 073	60	2,9			7 678	80	1,0		
Élevée	3 148	770	24,5			12 507	1 226	9,8		

Remarque : ASC = Aire sous la courbe. EFS = Évaluation des facteurs statiques IDAFD = Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques.

Annexe C : ASC et données descriptives concernant la relation entre le maintien en incarcération et les cotes obtenues aux évaluations continues des antécédents criminels et du risque

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	Non maintenus en incarcération *M (ET)*	Maintenus en incarcération *M (ET)*	ASC	IC de 95 %	*N*	Non maintenus en incarcération *M (ET)*	Maintenus en incarcération *M (ET)*	ASC	IC de 95 %
DAC – Total	5 560	9,07(6,02)	15,54(6,43)	0,775	[0,760 - 0,791]	20 644	15,02(7,29)	18,60(6,88)	0,636	[0,622 - 0,651]
DGI – Total	5 560	15,61(6,90)	23,99(6,61)	0,806	[0,791 - 0,821]	20 644	18,03(7,54)	25,48(6,52)	0,772	[0,759 - 0,784]
LCADS – Total	5 556	8,53(4,14)	11,66(4,47)	0,710	[0,689 - 0,730]	--	--	--	--	--
Somme de tous les éléments à l'EFS	5 560	33,19(13,27)	51,19(12,53)	0,832	[0,818 - 0,847]	20 644	34,08(13,31)	48,94(12,80)	0,789	[0,776 - 0,802]

Remarque : DAC = Dossier des antécédents criminels. DGI = Dossier sur la gravité des infractions. LCADS = Liste de contrôle des antécédents de délinquance sexuelle. EFS = Évaluation des facteurs statiques

Annexe D : ASC et données descriptives concernant la relation entre le maintien en incarcération et les domaines de l'IDAFD/IDAFD-R

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
IDAFD original										
Emploi (évaluation initiale)										
Atout	296	19	6,4	0,604	[0,583 - 0,625]	391	14	3,6	0,548	[0,532 - 0,565]
Aucune difficulté	1 976	265	13,4			6 042	362	6,0		
Certaines difficultés	1 629	333	20,4			8 248	558	6,8		
Difficultés considérables	208	73	35,1			1 593	175	11,0		
Relations matrimoniales et familiales (évaluation initiale)										
Atout	68	7	10,3	0,539	[0,516 - 0,562]	592	11	1,9	0,636	[0,620 - 0,653]
Aucune difficulté	1 527	238	15,6			8 763	412	4,7		
Certaines difficultés	1 330	202	15,2			4 083	269	6,6		
Difficultés considérables	1 182	243	20,6			2 835	417	14,7		
Fréquentations (évaluation initiale)										
Atout	301	12	4,0	0,620	[0,600 - 0,640]	261	10	3,8	0,486	[0,469 - 0,504]
Aucune difficulté	2 580	358	13,9			4 658	396	8,5		
Certaines difficultés	977	240	24,6			6 669	358	5,4		
Difficultés considérables	248	80	32,3			4 685	345	7,4		
Toxicomanie (évaluation initiale)										
Aucune difficulté	1 814	229	12,6	0,588	[0,566 - 0,610]	3 662	237	6,5	0,512	[0,496 - 0,528]
Certaines difficultés	965	147	15,2			3 614	234	6,5		
Difficultés considérables	1 332	314	23,6			9 006	638	7,1		

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Fonctionnement dans la collectivité (évaluation initiale)										
Atout	261	19	7,3	0,601	[0,582 - 0,620]	330	14	4,2	0,546	[0,530 - 0,561]
Aucune difficulté	3 084	445	14,4			11 335	669	6,2		
Certaines difficultés	660	176	26,7			3 876	306	7,9		
Difficultés considérables	102	50	49,0			730	90	12,3		
Vie personnelle et affective (évaluation initiale)										
Aucune difficulté	34	2	5,9	0,584	[0,576 - 0,592]	1 683	27	1,6	0,654	[0,644 - 0,663]
Certaines difficultés	616	10	1,6			4 479	75	1,7		
Difficultés considérables	3 466	678	19,6			10 116	1 007	10,0		
Attitudes (évaluation initiale)										
Atout	104	8	7,7	0,678	[0,656 - 0,699]	256	10	3,9	0,619	[0,603 - 0,635]
Aucune difficulté	2 101	207	9,8			5 447	226	4,2		
Certaines difficultés	1 104	173	15,7			5 242	290	5,5		
Difficultés considérables	800	302	37,8			5 332	583	10,9		
Emploi (évaluation prélibératoire)										
Atout	292	18	6,2	0,607	[0,587 - 0,628]	402	13	3,2	0,554	[0,538 - 0,570]
Aucune difficulté	2 017	268	13,3			6 061	357	5,9		
Certaines difficultés	1 617	337	20,8			8 329	570	6,8		
Difficultés considérables	183	67	36,6			1 471	172	11,7		
Relations matrimoniales et familiales (évaluation prélibératoire)										
Atout	72	7	9,7	0,548	[0,525 - 0,571]	592	10	1,7	0,642	[0,625 - 0,658]
Aucune difficulté	1 520	239	15,7			8 720	415	4,8		
Certaines difficultés	1 476	209	14,2			4 481	274	6,1		
Difficultés considérables	1 039	235	22,6			2 471	413	16,7		

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Fréquentations (évaluation prélibératoire)										
Atout	299	11	3,7	0,622	[0,602 - 0,642]	268	9	3,4	0,497	[0,479 - 0,514]
Aucune difficulté	2 591	359	13,9			4 684	392	8,4		
Certaines difficultés	981	242	24,7			7 073	370	5,2		
Difficultés considérables	235	78	33,2			4 241	341	8,0		
Toxicomanie (évaluation prélibératoire)										
Aucune difficulté	1 830	230	12,6	0,605	[0,582 - 0,628]	3 648	236	6,5	0,545	[0,528 - 0,561]
Certaines difficultés	1 187	161	13,6			5 224	260	5,0		
Difficultés considérables	1 094	299	27,3			7 406	616	8,3		
Fonctionnement dans la collectivité										
Atout	260	19	7,3	0,599	[0,580 - 0,619]	327	15	4,6	0,551	[0,536 - 0,566]
Aucune difficulté	3 069	444	14,5			11 274	687	6,1		
Certaines difficultés	682	179	26,2			3 944	311	7,9		
Difficultés considérables	95	48	50,5			715	99	13,8		
Vie personnelle et affective (évaluation prélibératoire)										
Aucune difficulté	40	2	5,0	0,643	[0,633 - 0,653]	1 708	26	1,5	0,695	[0,684 - 0,705]
Certaines difficultés	1 074	20	1,9			5 931	93	1,6		
Difficultés considérables	3 003	668	22,2			8 636	993	11,5		
Attitudes (évaluation prélibératoire)										
Atout	115	7	6,1	0,691	[0,669 - 0,712]	340	8	2,4	0,641	[0,625 - 0,657]
Aucune difficulté	2 148	206	9,6			5 571	217	3,9		
Certaines difficultés	1 130	181	16,0			5 604	304	5,4		
Difficultés considérables	715	296	41,4			4 752	583	12,3		

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
IDAFD révisé										
Emploi (évaluation initiale)										
Atout	82	4	4,9	0,639	[0,598 - 0,680]	79	2	2,5	0,570	[0,536 - 0,603]
Aucun besoin immédiat	481	24	5,0			855	26	3,0		
Faible besoin	447	42	9,4			1 199	45	3,8		
Besoin modéré	557	77	13,8			2 628	130	5,0		
Besoin élevé	96	22	22,9			505	37	7,3		
Relations matrimoniales et familiales (évaluation initiale)										
Atout	24	1	4,2	0,539	[0,491 - 0,586]	124	2	1,6	0,658	[0,622 - 0,693]
Aucun besoin immédiat	548	61	11,1			2 589	72	2,8		
Faible besoin	177	8	4,5			574	14	2,4		
Besoin modéré	536	42	7,8			1 205	65	5,4		
Besoin élevé	377	57	15,1			771	87	11,3		
Fréquentations (évaluation initiale)										
Atout	55	0	0	0,499	[0,460 - 0,538]	27	0	0	0,499	[0,460 - 0,538]
Aucun besoin immédiat	1 003	77	7,7			1 193	72	6,0		
Faibles besoins	191	22	11,			514	18	3,5		
Besoin modéré	305	46	15,1			2 124	71	3,3		
Besoin élevé	109	24	22,0			1 408	79	5,6		
Toxicomanie (évaluation initiale)										
Aucun besoin immédiat	679	49	7,2	0,578	[0,545 - 0,611]	1 120	32	2,9	0,607	[0,562 - 0,652]
Faible besoin	207	17	8,2			641	20	3,1		
Besoin modéré	349	30	8,6			1 224	55	4,5		
Besoin élevé	428	73	17,1			2 281	133	5,8		
Fonctionnement dans la collectivité (évaluation initiale)										
Atout	72	2	2,8	0,600	[0,560 - 0,640]	66	3	4,6	0,591	[0,555 - 0,627]
Aucun besoin immédiat	1 198	103	8,6			3 286	115	3,5		

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Faible besoin	144	13	9,0			611	24	3,9		
Besoin modéré	183	33	18,0			1 014	69	6,8		
Besoin élevé	65	18	27,7			286	29	10,1		
Vie personnelle et affective (évaluation initiale)										
Aucun besoin immédiat	16	2	12,5	0,640	[0,619 - 0,662]	683	7	1,0	0,713	[0,691 - 0,734]
Faible besoin	46	1	2,2			350	0			
Besoin modéré	442	5	1,1			1 707	22	1,3		
Besoin élevé	1 159	161	13,9			2 524	211	8,4		
Attitudes (évaluation initiale)										
Atout	20	1	5,0	0,677	[0,635 - 0,720]	24	1	4,2	0,633	[0,599 - 0,667]
Aucun besoin immédiat	643	33	5,1			1 113	30	2,7		
Faible besoin	161	11	6,8			445	9	2,0		
Besoin modéré	499	46	9,2			1 901	61	3,2		
Besoin élevé	340	78	22,9			1 782	139	7,8		
Emploi (évaluation prélibératoire)										
Atout	108	6	5,6	0,615	[0,576 - 0,654]	132	4	3,0	0,569	[0,538 - 0,599]
Aucun besoin immédiat	673	47	7,0			1 311	57	4,4		
Faible besoin	535	41	7,7			1 688	50	3,0		
Besoin modéré	660	94	14,2			3 318	175	5,3		
Besoin élevé	104	22	21,2			575	50	8,7		
Relations matrimoniales et familiales (évaluation prélibératoire)										
Atout	30	1	3,3	0,552	[0,508 - 0,595]	164	3	1,8	,649	[0,618 - 0,680]
Aucun besoin immédiat	657	73	11,1			3 452	109	3,2		
Faible besoin	257	10	3,9			845	24	2,8		
Besoin modéré	733	57	7,8			1 708	84	4,9		
Besoin élevé	403	69	17,1			856	116	13,6		

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Fréquentations (évaluation prélibératoire)										
Atout	64	1	1,6	0,616	[0,578 - 0,654]	33	1	3,0	0,516	[0,482 - 0,551]
Aucun besoin immédiat	1 274	99	7,8			1 558	100	6,4		
Faible besoin	250	25	10,0			830	23	2,8		
Besoin modéré	376	57	15,2			2 985	99	3,3		
Besoin élevé	116	28	24,1			1 620	113	7,0		
Toxicomanie (évaluation prélibératoire)										
Aucun besoin immédiat	860	63	7,3	0,618	[0,577 - 0,660]	1 450	51	3,5	0,598	[0,568 - 0,629]
Faible besoin	286	23	8,0			977	31	3,2		
Besoin modéré	544	41	7,5			2 250	79	3,5		
Besoin élevé	390	83	21,3			2 349	175	7,4		
Fonctionnement dans la collectivité (évaluation prélibératoire)										
Atout	86	3	3,5	0,598	[0,561 - 0,634]	78	4	5,1	0,574	[0,543 - 0,604]
Aucun besoin immédiat	1 504	129	8,6			4 298	170	4,0		
Faible besoin	179	11	6,2			855	30	3,5		
Besoin modéré	232	43	18,5			1 443	91	6,3		
Besoin élevé	79	24	30,4			351	41	11,7		
Vie personnelle et affective (évaluation prélibératoire)										
Aucun besoin immédiat	17	1	5,9	0,712	[0,691 - 0,732]	797	8	1,0	0,748	[0,729 - 0,767]
Faible besoin	114	0	0			676	0	0		
Besoin modéré	805	14	1,7			2 751	40	1,4		
Besoin élevé	1 144	195	17,0			2 801	288	10,3		
Attitudes (évaluation prélibératoire)										
Atout	27	1	3,7	0,701	[0,663 - 0,740]	44	0	0	0,676	[0,647 - 0,705]
Aucun besoin immédiat	813	40	4,9			1 458	40	2,7		
Faible besoin	287	13	4,5			892	11	1,2		
Besoin modéré	636	68	40,7			2 719	89	3,3		

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* maintenus en incarcération	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Besoin élevé	317	88	27,8			1 914	196	10,2		

Annexe E : Relation entre le maintien en incarcération et les éléments individuels de l'IDAFD/IDAFD-R et de l'EFS

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Niveau de scolarité inférieur à la 10e année										
Absent	2 741	337	12,3	0,551	[0,532 - 0,569]	9 870	452	4,6	0,569	[0,555 - 0,582]
Présent	2 632	458	17,4			10 188	792	7,8		
Moins qu'un diplôme d'études secondaires										
Absent	1 512	158	10,4	0,549	[0,534 - 0,564]	4 237	174	4,1	0,538	[0,528 - 0,548]
Présent	3 828	634	16,6			15 785	1 066	6,8		
Insatisfaction par rapport aux compétences professionnelles										
Absent	3 771	436	11,6	0,580	[0,562 - 0,599]	10 513	604	5,8	0,517	[0,502 - 0,532]
Présent	1 574	332	21,1			9 269	605	6,5		
Antécédents professionnels instables										
Absent	2 965	244	8,2	0,640	[0,622 - 0,657]	6 170	266	4,3	0,550	[0,538 - 0,561]
Présent	2 525	564	22,3			14 176	1 001	7,1		
Témoin de violence pendant l'enfance										
Absent	3 622	436	12,0	0,565	[0,546 - 0,584]	13 051	626	4,8	0,577	[0,563 - 0,592]
Présent	1 718	333	19,4			6 631	582	8,8		
Membres de la famille commettant des crimes pendant l'enfance										
Absent	3 974	473	11,9	0,580	[0,562 - 0,598]	12 587	633	5,0	0,561	[0,547 - 0,576]
Présent	1 377	307	22,3			7 263	586	8,1		
Relations négatives avec les figures parentales pendant l'enfance										
Absent	3 017	327	10,8	0,584	[0,566 - 0,602]	10 540	471	4,5	0,578	[0,564 - 0,592]
Présent	2 499	483	19,3			9 926	806	8,1		

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Relations intimes problématiques										
Absent	1 871	284	15,2	0,492	[0,475 - 0,510]	9 858	505	5,1	0,544	[0,530 - 0,558]
Présent	3 618	519	14,3			10 491	754	7,2		
A été arrêté pour inceste										
Absent	3 120	596	19,1	0,435	[0,421 - 0,449]					
Présent	912	80	8,8							
Fréquentation de toxicomanes										
Absent	2 954	285	9,6	0,609	[0,591 - 0,627]	3 945	251	6,4	0,498	[0,486 - 0,509]
Présent	2 532	524	20,7			16 378	1 015	6,2		
Connaissance de nombreux délinquants										
Absent	3 899	388	10,0	0,631	[0,612 - 0,650]	5 473	336	6,1	0,500	[0,487 - 0,513]
Présent	1 504	392	26,1			14 718	902	6,1		
Beaucoup d'amis délinquants										
Absent	4 528	529	11,7	0,591	[0,574 - 0,608]	9 814	534	5,4	0,529	[0,515 - 0,544]
Présent	838	240	28,6			10 051	682	6,8		
Affiliation à un gang de rue ou à une organisation criminelle										
Absent	5 295	729	13,8	0,533	[0,522 - 0,544]	16 883	937	5,6	0,548	[0,536 - 0,561]
Présent	229	79	34,5			3 260	317	9,7		
Consommation d'alcool ou de drogue conduisant au non-respect de la loi										
Absent	2 772	302	10,9	0,575	[0,557 - 0,592]	5 884	345	5,9	0,506	[0,494 - 0,519]
Présent	2 881	530	18,4			15 439	962	6,23		
Instabilité du logement										
Absent	4 257	469	11,0	0,611	[0,593 - 0,629]	11 999	584	4,9	0,517	[0,506 - 0,527]
Présent	1 236	333	26,9			8 275	672	8,1		

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Instabilité financière										
Absent	1 999	175	8,8	0,587	[0,571 - 0,603]	3 923	205	5,2	0,568	[0,553 - 0,582]
Présent	3 507	639	18,2			16 512	1 070	6,5		
Capacité limitée de reconnaître ses problèmes										
Absent	1 763	173	9,8	0,563	[0,547 - 0,578]	8 450	275	3,2	0,605	[0,594 - 0,617]
Présent	3 768	644	17,1			12 061	1 007	8,4		
Difficulté à régler les problèmes interpersonnels										
Absent	1 427	101	7,1	0,579	[0,566 - 0,592]	4 531	101	2,2	0,576	[0,568 - 0,584]
Présent	4 085	714	17,5			15 918	1 183	7,4		
Difficulté à fixer des buts réalistes										
Absent	4 233	489	11,6	0,597	[0,579 - 0,615]	14 080	731	5,2	0,562	[0,548 - 0,576]
Présent	1 251	317	25,3			6 231	534	8,6		
Compétences limitées en matière d'empathie										
Absent	2 180	192	8,8	0,595	[0,5784 - 0,611]	11 514	376	3,3	0,644	[0,631 - 0,658]
Présent	3 266	612	18,7			8 717	885	10,2		
Agit souvent d'une manière agressive										
Absent	3 292	247	7,5	0,675	[0,657 - 0,692]	8 580	153	1,8	0,661	[0,651 - 0,670]
Présent	2 192	568	25,9			11 808	1 131	9,6		
Difficulté à composer avec le stress										
Absent	1 934	185	9,6	0,574	[0,558 - 0,590]	5 414	228	4,2	0,546	[0,535 - 0,557]
Présent	3 491	619	17,7			14 883	1 038	6,8		
Impulsivité										
Absent	1 438	65	4,5	0,606	[0,595 - 0,617]	2 768	49	1,8	0,552	[0,546 - 0,557]

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Présent	4 092	755	18,4			17 779	1 236	7,0		
Tolérance limitée aux frustrations										
Absent	3 346	306	9,2	0,636	[0,618 - 0,655]	9 178	249	2,7	0,638	[0,626 - 0,649]
Présent	2 068	488	23,6			10 968	1 012	9,		
Recherche de sensations fortes										
Absent	4 064	485	11,9	0,580	[0,562 - 0,598]	12 374	683	5,5	0,537	[0,523 - 0,551]
Présent	1 396	313	22,4			7 770	571	7,4		
Manipule les autres pour réaliser ses objectifs										
Absent	2 101	218	10,4	0,567	[0,550 - 0,584]	10 512	446	4,2	0,5921	[0,578 - 0,606]
Présent	3 353	587	17,5			9 463	815	8,6		
Hostilité										
Absent	4 198	472	11,2	0,608	[0,590 - 0,626]	13 920	523	3,8	0,646	[0,632 - 0,660]
Présent	1 279	339	26,5			6 407	749	11,7		
Préférences sexuelles déviantes										
Absent	1 567	195	12,4	0,527	[0,510 - 0,543]	18 464	850	4,6	0,615	[0,602 - 0,628]
Présent	3 733	584	15,6			1 437	345	24,0		
Attitudes sexuelles déviantes										
Absent	1 007	68	6,8	0,559	[0,548 - 0,570]	17 650	698	4,0	0,668	[0,654 - 0,682]
Présent	4 440	742	16,7			2 322	530	22,8		
Valorise l'abus d'alcool ou d'autres drogues										
Absent	3 265	351	10,8	0,594	[0,576 - 0,612]	7 733	437	5,6	0,519	[0,505 - 0,532]
Présent	2 229	458	20,6			12 588	828	6,6		

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Attitude favorable à la violence instrumentale										
Absent	3 568	330	9,2	0,644	[0,625 - 0,662]	7 989	264	3,3	0,599	[0,587 - 0,611]
Présent	1 923	484	25,2			12 341	1 008	8,2		
Difficulté à fixer des objectifs à long terme										
Absent	3 105	231	7,4	0,664	[0,647 - 0,681]	7 417	248	3,3	0,590	[0,579 - 0,601]
Présent	2 414	586	24,3			13 088	1 036	7,9		
Attitude négative envers le système de justice pénale										
Absent	2 852	220	7,7	0,644	[0,627 - 0,660]	6 748	234	3,5	0,578	[0,567 - 0,589]
Présent	2 693	597	22,2			13 813	1 048	7,6		
Attitude négative envers le système correctionnel										
Absent	3 848	313	8,1	0,684	[0,666 - 0,702]	10 579	363	3,4	0,624	[0,611 - 0,636]
Présent	1 683	505	30,0			9 944	917	9,2		
Attitude non conforme aux attentes de la société										
Absent	3 355	274	8,2	0,655	[0,638 - 0,672]	9 852	345	3,5	0,606	[0,593 - 0,618]
Présent	2 293	557	24,3			11 460	962	8,4		
Considère que le rôle des femmes et des hommes est inégal										
Absent	2 727	345	12,6	0,603	[0,582 - 0,624]					
Présent	1 103	293	26,6							
Nombre total de condamnations par un tribunal pour adolescent										
0	4 190	456	10,9	0,618	[0,599 - 0,637]	9 935	467	4,7	0,581	[0,565 - 0,598]
1	319	54	16,9			1 726	88	5,1		
2-4	456	424	27,2			3 116	210	6,7		
5-9	243	64	26,3			2 310	162	7,0		
10-14	110	41	37,3			1 293	121	9,4		
15+	136	49	36,0			1 782	184	10,3		

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Toute peine de ressort fédéral antérieure										
Absent	4 582	456	10,0	0,654	[0,636-0,672]	14 989	690	4,6	0,593	[0,579 - 0,607]
Présent	1 071	376	35,1			6 334	617	9,7		
Nombre total d'anciennes victimes										
0	2 615	104	4,0	0,762	[0,746 - 0,779]	6 769	141	2,1	0,663	[0,651 - 0,676]
1	829	91	11,0			2 959	129	4,4		
2	546	108	19,8			2 121	148	7,0		
3+	1 496	508	34,0			8 455	853	10,1		
Nombre de victimes touchées par les infractions à l'origine de la peine actuelle										
0	159	13	8,2	0,545	[0,526 - 0,564]	2 969	41	1,4	0,535	[0,522 - 0,549]
1	3 173	425	13,4			8 300	633	7,6		
2	1 053	171	16,2			3 790	291	7,7		
3+	1 169	211	18,0			5 538	321	5,8		
Peine en cours découlant d'une infraction sexuelle						--	--	--	--	--
Absent	550	48	8,7	0,524	[0,515 - 0,533]	--	--	--	--	--
Présent	5 005	775	15,5			--	--	--	--	--
Infraction sexuelle antérieure						--	--	--	--	--
Absent	3 888	272	7,0	0,717	[0,700 - 0,734]	--	--	--	--	--
Présent	1 654	548	33,1			--	--	--	--	--
Nombre de victimes d'une infraction sexuelle						--	--	--	--	--
0	581	41	7,1	0,687	[0,668 - 0,706]	--	--	--	--	--
1	2 445	179	7,3			--	--	--	--	--
2	1 026	174	15,0			--	--	--	--	--
3+	1 484	425	28,6			--	--	--	--	--

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Victime de sexe féminin de moins de 12 ans						--	--	--	--	--
Absent	3 545	525	14,8	0,498	[0,481 - 0,516]	--	--	--	--	--
Présent	1 966	288	14,6			--	--	--	--	--
Victime de sexe féminin de 12 à 17 ans						--	--	--	--	--
Absent	3 252	483	14,8	0,498	[0,479 - 0,516]	--	--	--	--	--
Présent	2 240	327	14,6			--	--	--	--	--
La victime était une femme d'âge adulte						--	--	--	--	--
Absent	3 572	391	11,0	0,598	[0,579 - 0,616]	--	--	--	--	--
Présent	1 942	422	21,7			--	--	--	--	--
La victime était une femme âgée						--	--	--	--	--
Absent	5 450	790	14,5	0,512	[0,505 - 0,518]	--	--	--	--	--
Présent	68	26	38,2			--	--	--	--	--
Victime de sexe masculin de moins de 12 ans						--	--	--	--	--
Absent	4 885	672	13,8	0,537	[0,523 - 0,550]	--	--	--	--	--
Présent	628	144	22,9			--	--	--	--	--
Victime de sexe masculin de 12 à 17 ans						--	--	--	--	--
Absent	5 035	718	14,3	0,520	[0,509 - 0,532]	--	--	--	--	--
Présent	475	99	20,8			--	--	--	--	--
La victime était un homme d'âge adulte						--	--	--	--	--
Absent	5 444	790	14,5	0,512	[0,506 - 0,519]	--	--	--	--	--
Présent	87	30	34,5			--	--	--	--	--
La victime était un homme âgé						--	--	--	--	--
Absent	5 527	818	14,8	0,501	[0,499 - 0,502]	--	--	--	--	--

Variables prédictives	Délinquants sexuels					Délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle				
	N	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %	*N*	*n* ayant des résultats	% maintenus en incarcération	ASC	IC de 95 %
Présent	6	2	33,3			--	--	--	--	--
L'infraction sexuelle à l'origine de la peine actuelle a entraîné la mort ou des blessures graves						--	--	--	--	--
Absent	1 523	183	12,0	0,531	[0,515 - 0,547]	--	--	--	--	--
Présent	3 985	635	15,9			--	--	--	--	--

Annexe F : Modèle de régression logistique final prédisant les décisions de maintien en incarcération pour les délinquants violents n'ayant pas commis d'infraction sexuelle

Prédicteur	Rapport de cotes	IC de 95 %		*p*
Âge à l'admission	1,02	1,01	1,03	<0,001
Durée de la peine (années)	1,16	1,13	1,18	<0,001
Cote globale obtenue à l'EFS (à l'évaluation initiale)	1,36	1,12	1,65	0,002
Cote globale obtenue à l'IDAFD (à l'évaluation prélibératoire)	1,89	1,47	2,44	<0,001
Potentiel de réinsertion sociale (à l'évaluation prélibératoire)	3,67	3,03	4,45	<0,001
Degré de motivation (à l'évaluation prélibératoire)	2,14	1,89	2,42	<0,001
Somme de tous les éléments à l'EFS	1,06	1,05	1,07	<0,001
Peine de ressort fédéral antérieure (non/oui)	0,54	0,46	0,62	<0,001
Nombre de programmes terminés	0,64	0,55	0,73	<0,001
Nombre de programmes abandonnés	0,70	0,59	0,75	<0,001
Tout incident en établissement (taux)	0,83	0,75	0,92	<0,001
Tout incident violent en établissement (taux)	4,20	2,61	6,75	<0,001
Tout placement en isolement préventif (taux)	1,33	1,03	1,72	0,028
Autochtone (non/oui)	1,48	1,28	1,70	<0,001

Remarque : La taille de l'échantillon disponible pour ces analyses (c.-à-d. les cas pour lesquels il ne manque pas de données pour toutes les variables prédictives) était de 20 563. L'ASC pour l'ensemble du modèle de prédiction des décisions de maintien en incarcération était de 0,89.

Annexe G : Modèle de régression logistique final permettant de prédire les décisions de maintien en incarcération pour les délinquants sexuels

Prédicteur	Rapport de cotes	IC de 95 %		*p*
Durée de la peine (années)	1,15	1,10	1,19	<0,001
Cote globale obtenue à l'IDAFD (à l'évaluation prélibératoire)	1,91	1,41	2,59	<0,001
Potentiel de réinsertion sociale (à l'évaluation prélibératoire)	4,48	3,62	5,54	<0,001
Degré de motivation (à l'évaluation prélibératoire)	2,15	1,80	2,56	<0,001
Somme de tous les éléments à l'EFS	1,06	1,05	1,07	<0,001
Nombre de programmes terminés	0,66	0,54	0,81	<0,001
Tout incident violent en établissement (taux)	3,80	1,49	9,72	0,005
Autochtone (non/oui)	0,77	0,62	0,95	0,015

Remarque : La taille de l'échantillon disponible pour ces analyses (c.-à-d. les cas pour lesquels il ne manque pas de données pour toutes les variables prédictives) était de 5 538. L'ASC pour l'ensemble du modèle de prédiction des décisions de maintien en incarcération était de 0,91.